

Diplôme de conservateur de bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2011

**Diversité culturelle en bibliothèques
publiques : enjeux, impensés,
perspectives.**

Florence SALANOUVE

Sous la direction de Christophe Catanèse
Conservateur en chef
Responsable de la formation initiale des conservateurs - Enssib

Remerciements

Au seuil de cette étude, je souhaiterais remercier Christophe Catanèse pour sa disponibilité et ses conseils avisés.

Je remercie également tous les professionnels et acteurs locaux qui ont accepté de répondre à mes sollicitations : Marie-Noëlle Andissac ; Laurie Araguas ; Eliane Baracetti ; Jean-Marc Barès ; Annie Brigant ; Christine Carrier ; Laure Delalande ; Caroline Durand ; Benoît Guillemont ; Hélène Hatzfeld ; Martine Itier-Coeur ; Marion Lhuillier ; Stéphan Martinez ; Florence Schreiber ; Jean-Noël Soumy ; Dominique Tabah ; Olivier Tacheau.

Je remercie mon ami Antoine Ruault qui a attentivement relu ce mémoire.

Enfin, toute ma gratitude va à mon père pour son soutien indéfectible, à ma mère pour son expérience vécue de « diversité culturelle ».

Résumé :

Cette enquête sur la notion de diversité culturelle en bibliothèques s'inscrit dans un champ complexe, ambivalent, et surtout fortement politique et idéologique. L'étude est née d'une série d'interrogations sur la prise en compte de la diversité culturelle de la société française par les bibliothèques. Si le principe d'universalité et de pluralisme est volontiers mis en avant par les bibliothèques françaises, la notion de « diversité culturelle » peine à être reconnue par les bibliothécaires. Des initiatives isolées existent, mais dans leur majorité les bibliothèques municipales françaises restent fidèles au « modèle » républicain d'intégration. Or, plus que jamais, l'enjeu de la diversité culturelle et des pratiques interculturelles permet de mettre en lumière le rôle fondamental des bibliothèques dans la cité.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques - - France

Bibliothèques et immigrés

Multiculturalisme

Intégration sociale - - France

Politique culturelle - - France

Abstract :

This study of cultural diversity in libraries reveals that the subject is complex, conflicted, and, above all, political and ideological. The study consists of a series of investigations of the recognition by libraries of French cultural diversity. Though French libraries willingly ascribe to the principle of universality and pluralism, the notion of "cultural diversity" is barely recognized by French librarians. Isolated exceptions exist, but overall, French municipal libraries hold fast to the republican "model" of integration. However, now more than ever, the issue of cultural diversity is shedding light on the fundamental and political role the library plays in a city.

Keywords :

Public libraries - - France

Libraries and immigrants

Multiculturalism

Social integration - - France

Cultural politic - - France



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
PRÉAMBULE.....	11
PARTIE 1 : AMBIVALENCE DE LA TERMINOLOGIE (DÉFINITION).....	17
Une « notion » consensuelle.....	18
<i>Origines d'une antiennne.....</i>	<i>18</i>
<i>Un succès pluriel.....</i>	<i>20</i>
<i>Le fer de lance de l'Unesco : succès et limites.....</i>	<i>21</i>
Une notion qui n'en reste pas moins fluctuante.....	22
<i>Diversité culturelle : le mot et la chose.....</i>	<i>23</i>
<i>Une notion à géométrie variable.....</i>	<i>24</i>
<i>L'acception et l'acceptation.....</i>	<i>26</i>
Une catégorie centrale du débat public	26
<i>Universalisme abstrait versus diversité culturelle.....</i>	<i>26</i>
<i>Quel(s) mode(s) d'action(s) pour les politiques publiques ?.....</i>	<i>27</i>
<i>De la démocratisation culturelle à la démocratie culturelle.....</i>	<i>27</i>
<i>Cohésion sociale et diversité culturelle : leitmotivs de la politique de la ville.....</i>	<i>28</i>
<i>L'émergence de politiques interculturelles ?</i>	<i>29</i>
<i>Un contrepoint : la comparaison avec les États-Unis.....</i>	<i>30</i>
Une « notion » qui n'est pas objet de recherche en sciences sociales.....	31
PARTIE 2 : REPRÉSENTATIONS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (ILLUSTRATION).....	33
En théorie : un intérêt mitigé.....	33
<i>Des études bibliothéconomiques : constat et limites.....</i>	<i>34</i>
<i>Dans le BBF ?.....</i>	<i>34</i>
<i>Dans les mémoires Enssib.....</i>	<i>34</i>
<i>Dans la littérature professionnelle.....</i>	<i>35</i>
<i>La violence symbolique.....</i>	<i>36</i>
<i>Un tabou ?.....</i>	<i>36</i>
<i>Des tensions.....</i>	<i>36</i>
<i>La difficulté pratique à cerner la diversité culturelle</i>	<i>37</i>
<i>Un déni et des présupposés</i>	<i>38</i>
<i>Un je ne sais pas</i>	<i>38</i>
<i>L'illégitime</i>	<i>39</i>
<i>Essais de définition.....</i>	<i>39</i>
En pratique : des actions aléatoires et ponctuelles.....	41
<i>Des actions aléatoires.....</i>	<i>41</i>
<i>Du « bricolage ».....</i>	<i>41</i>
<i>Des actions volontaristes parsemées.....</i>	<i>42</i>
<i>Des actions ponctuelles.....</i>	<i>43</i>
<i>Les collections : une réflexion en cours.....</i>	<i>43</i>
<i>Des animations « Politique de la ville ».....</i>	<i>44</i>
<i>Les ateliers d'alphabétisation.....</i>	<i>45</i>
<i>Au cœur des bibliothèques numériques : le multilinguisme</i>	<i>45</i>
<i>Des difficultés</i>	<i>46</i>
Des recommandations internationales et européennes méconnues – ou peu connues.....	46
<i>IFLA : quid de la bibliothèque multiculturelle ?.....</i>	<i>46</i>

<i>À quand le projet Libraries for All en français ?</i>	48
PARTIE 3 : LA DIVERSITÉ CULTURELLE, UN CRITÈRE D'INTERVENTION PUBLIQUE ? (PRÉCONISATIONS)	51
Prendre en compte la réalité des différences et des diversités ?	51
<i>Mieux associer théorie et empirisme à partir d'une réflexion venant du Ministère de la Culture</i>	51
<i>Mesurer la diversité pour mieux cibler ?</i>	52
<i>Comment évaluer ? L'épineuse question de l'évaluation</i>	53
Intégrer la diversité culturelle dans les politiques publiques locales ?	53
<i>Articuler le global au local</i>	53
<i>Pour une approche multi dimensionnelle de la diversité culturelle</i>	54
Mettre la diversité culturelle au cœur des cultures professionnelles	55
<i>La promotion des actions partenariales</i>	55
<i>La question du recrutement du personnel</i>	57
<i>Un médiateur en bibliothèque ?</i>	57
<i>Un recrutement initial plus diversifié ?</i>	57
<i>Sensibiliser la profession aux questions d'interculturalité</i>	59
Mettre en lumière le rôle de la médiathèque dans la cité	59
<i>Un impact sur le rôle et les missions des bibliothèques : le repositionnement de la médiathèque</i>	59
<i>Une nécessaire articulation entre les actions pour la diversité culturelle et le fonctionnement global de la bibliothèque</i>	60
<i>Pour une approche plus complexe des publics et de leur accueil</i>	61
Défense et comparaisons étrangères : s'inspirer pour agir	61
<i>Des initiatives possibles : les Idea Stores ?</i>	62
<i>Un nouveau modèle à inventer</i>	62
CONCLUSION	65
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	67
ANNEXE 1 : PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	70
ANNEXE 2 : DONNÉES DE L'INSEE	71
ANNEXE 3 : LES DIMENSIONS DE LA DIVERSITÉ	73
INDEX	75

Sigles et abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires de France

AEDI : Année Européenne du Dialogue Interculturel

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BM : Bibliothèque Municipale

BMVR : Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale

BPI : Bibliothèque Publique d'Information

CFCB : Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DCB : Diplôme de conservateur

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales

ENSSIB : École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

GATT : Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce

IFLA : Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et d'Institutions

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONU : Organisation des Nations Unies

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

UFR : Unité de formation et de recherche

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la science et la culture

Préambule

« L'identité ne se compartimente pas, elle ne se répartit pas ni par moitiés, ni par tiers, ni par plages cloisonnées. Je n'ai pas plusieurs identités, j'en ai une seule, faite de tous les éléments qui l'ont façonnée, selon un *dosage* particulier qui n'est jamais le même d'une personne à l'autre¹ ».

C'est dans ces termes qu'il y a douze ans déjà l'écrivain Amin Maalouf revenait sur sa trajectoire personnelle ainsi que sur les identifications plurielles dans son essai *Les Identités meurtrières* qui rencontra à l'époque de larges échos. Cette perception de soi et cette proposition fournissent sans doute une introduction d'une étonnante actualité à la question de l'identité et des politiques de la diversité en France. Jusqu'à quand peut-on prendre en compte ces diverses identifications qui ne sont autres que les reflets des références à un groupe et à des traditions particulières ? La plupart des observateurs s'accordent à penser qu'il faut éviter une conception fixiste de l'identité. Mais cette intuition n'est pas communément admise :

« À cause de ces habitudes de pensée et d'expression si ancrées en nous tous, à cause de cette conception étroite, exclusive, bigote, simpliste qui réduit l'identité entière à une seule appartenance² ».

Il s'agit au contraire d'un processus ouvert, inachevé, en devenir. Mais par-delà ce constat : comment penser des sociétés hétérogènes et diverses, comment les appréhender ? Comment vivre ensemble dans la diversité ?

La « diversité »³ est un mot à la mode. Parmi ses nombreuses déclinaisons, la « diversité culturelle »⁴ est de ces mots qui passionnent, intéressent, mais aussi suscitent la méfiance, la suspicion, des interrogations. Aussi une réflexion exigeante sur le contenu de cette notion et une analyse de la pluralité des dimensions auxquelles elle renvoie au concret sont-elles nécessaires.

Plus largement, qu'est-ce que la diversité culturelle à l'heure des métissages, de l'hybridation des cultures et de la globalisation ?

Cette question cruciale se pose dans le contexte global de la mondialisation et dans celui de l'élargissement de l'Union Européenne. Ce double mouvement va de pair avec un développement des échanges de biens mais aussi des mobilités des personnes, des migrations et des coopérations artistiques et culturelles. On peut l'envisager de diverses manières : comme un phénomène culturel à travers les processus de démocratisation et de commercialisation de la culture, le résultat de choix politique et de forces économiques, le fruit des débats philosophiques autour du post-modernisme et du post-colonialisme.

L'expression diversité culturelle est en elle-même paradoxale. Alors même qu'elle désigne une réalité et qu'on peut la constater au jour le jour, le terme pose problème en France. Pourtant, elle se pose d'abord comme une évidence : la diversité culturelle est partout, elle transparait dans l'art, la culture et le patrimoine. Or en même temps, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les différents modèles de gestion de la pluralité. Deux modèles présentés comme opposés rencontrent chacun un relatif échec : que ce soit l'intégration à la française, qui vise à fondre les différences dans le creuset

¹MAALOUF, Amin. *Les Identités meurtrières*. Paris : Grasset, 1998, p. 8.

²ibid, p. 11.

³Les appellations « diversité » et « diversité culturelle », pour leur première occurrence, sont mises entre guillemets. Pour faciliter la lecture, les termes précités ne seront plus assortis de guillemets. Il est à préciser ici que, en dépit de ce choix typographique, l'approche de ces termes – et des *a priori* qu'ils impliquent – restera des plus objectives.

⁴Voir supra.

de la République, ou le multiculturalisme à l'anglo-saxonne qui, selon le juriste suisse Bernard Wicht, « ne propose aucun vouloir-vivre-ensemble et conduit, en dernière instance, à une certaine "balkanisation" des sociétés⁵».

La notion est récente. Elle n'est apparue qu'au cours de ces vingt dernières années. La prise en compte du multiculturalisme, puis de la diversité culturelle et enfin du dialogue interculturel s'est généralisée dans le discours public. Il y a là une véritable aporie de nos sociétés : nous faisons parfois « comme si » l'interculturalité était en train de devenir une pratique normale, sinon courante, un horizon de notre modernité, alors qu'il y a contradiction entre la manière dont nos identités culturelles collectives ont été modelées, dans le cadre de politiques de construction des nations et le discours transnational, transcommunautaire ou transethnique qu'on entend par ailleurs.

Plus précisément, comment la diversité culturelle est-elle concrètement intégrée dans les politiques publiques ? Suite à la ratification de la charte de l'Unesco sur la diversité culturelle, les ministères de la culture ont intégré cette dimension à leur discours. La mise sur agenda de la diversité culturelle en tant que nouvelle norme des politiques publiques semble désigner les politiques culturelles comme domaine privilégié de sa diffusion. Pour l'instant, en réalité, il n'en est rien.

Enquêter sur la notion de diversité culturelle en bibliothèques s'inscrit donc dans un champ complexe, ambivalent, et surtout fortement politique et idéologique. L'étude est née d'une série d'interrogations sur la prise en compte de la diversité culturelle de la société française par les bibliothèques. La diversité semble au cœur des missions des bibliothèques. Celles-ci sont souvent, au sein des villes, le seul espace public accessible et ouvert à tous sans discrimination. Le bibliothécaire qui y exerce est « un passeur », là est sa « sagesse », pour reprendre les mots de Michel Melot. Afin de remplir effectivement ce rôle, auquel sa profession adosse sa légitimité, il lui faut être accueillant à toutes les opinions et, pour ainsi dire, mettre entre parenthèses ses options propres et son « moi » :

« Pour atteindre son seuil critique, il faut que la bibliothèque ait de nombreux lecteurs et bien d'autres usages que la simple lecture. La bibliothèque n'existe que par la communauté [...] [Le bibliothécaire] ne parle pas pour lui-même mais pour la communauté qu'il sert. Il doit en refléter les goûts et les opinions, mais aussi les ouvrir à d'autres. Son choix doit être celui de la pluralité [...], cette "bigarrure" qui caractérise les sociétés libres⁶».

Il doit tenter de contribuer à la construction d'une vérité « partagée et contingente », qui invite chaque lecteur à construire sa vérité, en mettant au service de la communauté sa compétence professionnelle nourrie par l'intelligence et la raison, sa curiosité, et surtout sa tolérance.

Partant de cette première intuition, l'ambition de cette étude est de mettre en lumière les enjeux complexes de la diversité culturelle au sein des bibliothèques. Comment penser la diversité culturelle en bibliothèques publiques? Afin de répondre à cette question, quatre axes d'étude ont été délimités avec l'objectif de cerner le plus synthétiquement possible les enjeux de la notion de diversité culturelle. Un axe plus général s'est avéré essentiel autour de ce que recouvre le terme de diversité culturelle : est-ce, ou non, une notion, ou un concept ? Par ailleurs, un angle plus spécifique aux bibliothèques a été développé en trois points : d'abord, la réflexion sur le choix des collections, ensuite les services mis en place – accueil des publics,

⁵« La diversité culturelle : le sens d'une idée », in *Diversité culturelle et mondialisation*. Paris : Éditions Autrement, 2004, n°233, p. 11.

⁶MELOT, Michel. *La sagesse du bibliothécaire*. Paris : L'Œil neuf, 2004.

communication – , les acteurs impliqués – volonté politique, acteurs culturels, associatifs ; coopération et partenariat entre ces différents acteurs.

Néanmoins, il ne sera pas possible de dresser un tableau global de l'action des bibliothèques françaises dans le domaine de la diversité culturelle. Alors qu'elle aurait été enviable, cette tâche s'est avérée irréalisable : aucun outil n'est disponible et il n'existe aucune enquête d'ensemble sur cette question. Sont donc de fait exclues de cette enquête les bibliothèques d'étude et de recherche, les bibliothèques universitaires et la Bibliothèque nationale de France. Les actions menées par la Bibliothèque publique d'information sont originales dans le domaine de la diversité, mais celles-ci ne seront pas non plus abordées systématiquement. Ont été privilégiées les bibliothèques municipales, relevant des collectivités territoriales.

L'enjeu théorique de la définition de la diversité culturelle a d'importantes conséquences méthodologiques. De cette problématique émergent des choix de travail.

Le choix a été de nous intéresser à la diversité culturelle de proximité, à l'échelle territoriale. Car la bibliothèque publique s'inscrit avant tout dans un contexte local spécifique. Aussi la médiathèque se trouve-t-elle la plupart du temps intégrée dans les tissus des forces vives de la ville. Si les enjeux situés localement sont fréquemment réduits à des « querelles de clocher », il s'agit évidemment d'une caricature reprise au gré des références littéraires ou cinématographiques, comme dans « La muse du département » d'Honoré de Balzac, ou dans *L'arbre, le maire et la médiathèque* d'Éric Rohmer. Car même impulsées au niveau central, les politiques de la culture passent nécessairement par un lieu⁷. Poser à des terrains locaux des questions qui ne s'y cantonnent pas permet d'ériger au plan général ce qui relève du niveau local.

En outre, si la diversité culturelle est une réalité qui permet de dire la complexité de la société, elle est en même temps un outil de questionnements. Ainsi, il s'agit de partir de la confrontation entre plusieurs points de vue et mises en pratique de la diversité, en ayant le souci de poser sur les différents terrains un regard empirique et critique. Il sera particulièrement éclairant de souligner, s'il existe, le décalage entre la théorie et la pratique de la diversité culturelle. Il s'agira d'analyser les initiatives de politiques interculturelles combinant – tant bien que mal, avec facilité ou difficulté – l'universel et le particulier.

Il a paru judicieux d'éviter plusieurs écueils inhérents à une telle étude. D'une part, il s'agit, en prenant un angle de vue plus scientifique et général, de ne pas inscrire mon travail au centre des controverses. Il s'agit de sortir cette question de la diversité culturelle d'un traitement émotif, ce qui n'a pas été aisé. Il est, d'autre part, nécessaire de ne pas réduire le champ de réflexion afin de bénéficier d'une large ouverture. Pour appréhender ce que recouvre la notion ambiguë et mal comprise de diversité culturelle, il faut la prendre au sens le plus large, c'est-à-dire – surtout – sans la limiter à l'immigration. En effet, couper le terme d'une partie de sa signification peut induire une vision réductrice de tout ce qui entre en jeu quand on évoque la diversité culturelle. L'écueil fondamental réside donc dans la difficulté d'identifier correctement un objet dans un premier temps relativement large pour lui donner ensuite, après identification, une définition, une description suffisamment précises. En définitive, l'obstacle principal de notre recherche consiste à voir comment il est possible de traiter d'un sujet dont nous n'avons pas encore de définition, dont nous avons trop de définitions.

⁷Voir l'article de Vincent Dubois : « Des querelles de clocher aux clochers d'une querelle », in *Politiques locales et enjeux culturels : les clochers d'une querelle (XIXe-XXe siècles)*. Paris : Documentation française, 1998, p. 13-19.

Cette étude ne s'appuie pas sur une enquête exhaustive. Après y avoir mûrement réfléchi, il a semblé utile de ne pas recourir à une méthode quantitative à travers l'élaboration d'un questionnaire. La prétention de recueillir des données très rigoureuses et objectives paraissait difficile, compte tenu de l'ampleur du sujet et de sa dimension affective. Le volet de l'enquête ne comprend donc qu'une enquête qualitative. L'entretien en tête à tête a semblé approprié pour développer un regard plus fin. L'objectif visé consistait à mettre en perspective les témoignages des différents acteurs et les divers textes élaborés par les professionnels des bibliothèques. L'enjeu était d'élargir au maximum la focale : des services déconcentrés de l'État aux collectivités locales, en passant par le point de vue de la recherche et celui des bibliothécaires. Ont donc été contactés des élus, des conseillers livre et lecture, des conseillers action culturelle – au sein des DRAC –, des chercheurs, des professionnels des bibliothèques, des associations. Les arguments, les discours, les représentations des uns et des autres ont été analysés. Autant de statuts, autant de professions, de fonctions et de missions qu'il fallait rencontrer et mieux comprendre pour aborder la question de la diversité culturelle en bibliothèques.

Une grille d'entretien a été élaborée. Celle-ci était composée de questions ouvertes afin de laisser les personnes aborder et hiérarchiser librement les thématiques pertinentes à leurs yeux. Les entretiens se sont faits en face à face ou bien par téléphone. Le volet de l'étude qualitative a duré deux mois, et l'échantillon comprenait entre 15 et 20 personnes. Pour chaque entretien, trois questions principales ont été posées :

- 1/ Comment est définie, conçue, mise en œuvre la question de la diversité culturelle ?
- 2/ Constitue-t-elle un critère d'intervention ?
- 3/ Les bibliothèques en tant que service accessible à tous ont-elles un rôle à jouer dans la promotion du dialogue interculturel ?

Pour chacune de ces grandes questions, il a fallu prévoir des questions de relance suffisamment ouvertes pour ne pas perdre de vue les objectifs de l'enquête.

Le périmètre de l'étude a été défini en fonction de paramètres variés. Les terrains d'enquête devaient, pour des raisons matérielles et temporelles, être situés à proximité des résidences familiale – Toulouse – et administrative – Lyon –. Il a fallu combiner cette contrainte spatiale à la nécessité de trouver des terrains propices au sujet : terres d'immigration, territoires urbains cosmopolites par excellence et concernés en théorie par la diversité culturelle. Trois lieux se sont imposés : Toulouse en Midi-Pyrénées, Lyon et Grenoble en Rhône-Alpes et la banlieue parisienne⁸. L'ensemble de ces villes avait le mérite, outre de présenter un profil multiculturel, de manifester un réel intérêt pour les projets interculturels.

Un angle d'approche s'est peu à peu fixé sur la question des représentations de la diversité culturelle en bibliothèques. Certes, des pratiques et des expériences d'interculturalité existent, dont il faut tenir compte. Mais au cours de l'enquête, plusieurs points ont été révélateurs : notamment une chose frappante a été la réaction contrastée des interlocuteurs face au terme même de diversité culturelle. Des confrontations se sont exprimées sous les formes variées de l'impensé, du non-dit, et de l'embarras face aux questions sensibles que pose le sujet.

Dans une première partie, il s'agit de brosser un tableau synthétique de l'ambivalence de l'acception de diversité culturelle. La deuxième partie porte sur les perceptions de la diversité culturelle au sein du métier de bibliothécaire et dans les bibliothèques. La troisième partie vise à apporter des éléments de réponse à la question

⁸Voir Annexe 2.

centrale de l'enquête. On peut y trouver un ensemble de conclusions générales relatives aux problématiques abordées ainsi que des préconisations.

Les objectifs de l'étude sont de rendre compte d'observations, de réflexions et de nourrir le débat : apport théorique et pratique, délimitation et orientation des actions à mener en ce sens.

Partie 1 : AMBIVALENCE DE LA TERMINOLOGIE (définition)

« Mais qui ne voit que l'hétérogénéité de la liste, qui rappelle le "black, women, minorities" américain, la prive de toute signification ?⁹ »

Mona Ozouf

Précisons-le d'emblée ; l'objectif principal de cette partie n'est pas de dresser la liste des définitions variées de la diversité culturelle, mais *a contrario* de creuser les ambiguïtés d'une notion complexe. Elle n'est en aucun cas prétexte à proposer une définition spécifique et précise de la diversité culturelle puisqu'il est convenu qu'on ne saurait donner une définition fixiste et univoque de la diversité. Compte tenu de l'impossibilité de dresser un tableau exhaustif de l'ensemble des acceptions, les tendances principales autour desquelles s'articule le débat seront relevées. Il s'agit de se livrer à une analyse critique de la notion, de ses présupposés et de ses aboutissants.

La diversité culturelle est souvent confondue avec des notions périphériques – pluralisme¹⁰, communautarisme¹¹, multiculturalisme¹². D'après le rapport rédigé par Benjamin Boulay à l'occasion de l'AEDI – Année Européenne du Dialogue Interculturel, en 2008 à l'Unesco¹³ – la diversité culturelle ne se définit pas, ou plutôt se révèle en négatif : en ce sens, elle n'est ni une théorie, ni une démarche, ni un concept bénéficiant d'une définition consensuelle, mais un débat aux multiples facettes. Rappelons également que cette expression aux contours vastes est privée de tout caractère scientifique. En effet, les acceptions de ce mot-valise fluctuent au gré des travaux de recherche et des actions effectives, et la Convention de l'Unesco qui a trait à la diversité culturelle n'a jusqu'ici pas vraiment clarifié la question.

Dès lors, par-delà le flou, par-delà l'apparente mollesse de son contenu immédiat, s'agit-il d'un simple constat, d'un état des lieux déjà accompli, ou d'un projet, d'une revendication ? Dans tous les cas, un certain nombre d'éléments structurants se dégagent, montrant que la diversité culturelle est au cœur d'interrogations sociétales majeures. Il s'agit d'un débat de société qui s'inscrit dans un contexte politique, social, culturel précis dont il faut au préalable délimiter les contours. Quelle est la compréhension française de ce terme de diversité ?

⁹OZOUF, Mona. *Composition française : Retour sur une enfance bretonne*. Paris : Gallimard, 2009, p. 250.

¹⁰Le pluralisme culturel constitue « la réponse politique au défi de la diversité culturelle » : si la diversité est présentée comme un état de nature, le pluralisme apparaît comme la volonté politique d'assurer la cohabitation des diverses cultures.

¹¹Le communautarisme, c'est lorsque le groupe impose sa loi aux individus et qu'il n'accepte pas l'idée que des principes supérieurs à ceux dont il s'est doté lui-même puissent régler sa vie intérieure ou ses relations avec l'extérieur. Selon Michel Wieviorka, les mots communauté » et « communautarisme » sont, l'un comme l'autre, assez embarrassants en France, car ils ne nous disent pas sur quel registre nous nous situons : le culturel ou le religieux ?

¹²Selon la politologue Sophie Body-Gendrot, le communautarisme – terme issu du latin cum manis – signifie le vivre et l'agir ensemble à partir de références et d'appartenances communes. Forgé en 1841 par un certain Barnby, fondateur d'une association communautariste, le mot est introduit en 1909 dans le dictionnaire Webster pour signifier « appartenant à, ou caractéristique d'une communauté ». Ce terme aurait été utilisé pour la première fois en 1924 par Edward Haskell dans *Lance, A Society of Multicultural Men*. Il a connu un certain succès au Canada à partir de 1965 en raison de la situation politique (biculturalisme défendu par le Québec VS multiculturalisme soutenu par le gouvernement fédéral). Il est entré dans *Le Petit Robert* en 1971 et en 1994 dans *Le Grand Larousse*. Dans un pays comme la France où l'État a constitué une nation à partir d'entités multiples, unifiant langues et cultures du territoire, toute revendication d'un groupe est interprétée d'abord en regard de sa compatibilité avec les droits égaux des citoyens.

¹³Rapport « L'interculturel en France : orientation des débats (2000-2007) », rédigé par Benjamin Boulay, diplômé de l'I.E.P. de Paris dans le cadre de l'Année Européenne du Dialogue Interculturel en 2008.

UNE « NOTION » CONSENSUELLE

L'ambivalence de la diversité culturelle doit nous inciter à une réflexion sur les différentes dimensions de ce terme. Les universitaires Jean Tardif et Joëlle Farchy évoquent ce constat :

« Concept un peu mou, ne comportant aucun engagement politique ferme aussi longtemps qu'elle ne se traduisait dans aucun traité international et ne disposait pas de véritables moyens, la diversité a pu faire l'objet d'une approbation unanime au départ¹⁴».

Origines d'une antienne

En France, la diversité culturelle est venue, telle une antienne, envahir les débats de politique culturelle et les discussions sur les effets de la mondialisation. L'image est reprise à l'envi dans le débat public : le sociologue Michel Wieviorka, directeur d'études à l'EHESS, n'affirme-t-il pas qu'en une trentaine d'années, « le discours républicain est devenu incantatoire¹⁵ » ? Image reprise par Frédéric Martel quand il affirme : « C'est que nous n'aimons de la diversité culturelle que les mots, que l'incantation arrogante ».

Et pourtant, si la question de la diversité apparaît comme toute neuve, pour reprendre les mots d'Armand Mattelart, professeur honoraire à l'Université de Paris VIII, spécialiste des médias et de la culture, elle est « déjà lestée d'une longue histoire¹⁶ ». Armand Mattelart analyse l'amnésie entourant la genèse de cette expression, qu'il associe étroitement à celle de mondialisation. Il rappelle que :

« Les cultures pures sont une vision de l'esprit¹⁷. Depuis qu'a débuté l'histoire des échanges du monde, les modèles culturels et institutionnels véhiculés par des puissances hégémoniques ont rencontré des peuples et des cultures qui ont résisté à l'annexion, ont été contaminés, se sont mimétisés ou ont disparu. Dans ces creusets culturels, sont nés les syncrétismes. En dépit d'un rapport de forces inégal, la culture importée n'a pas systématiquement balayé tout sur son passage. Les processus que les historiens ont nommé sinisation, hellénisation, romanisation ou islamisation en sont quelques exemples. Emprunts et branchements successifs, inventions, compromis et compromissions sont à la base de systèmes composites¹⁸».

Depuis les années 1970, la diversité culturelle est « promue en prémisses d'une voie alternative à l'universalisme porté par l'idéologie du calcul (le PNB) et le déterminisme des vecteurs techniques¹⁹ ». Cette réhabilitation de la créativité des cultures implique la valorisation des ressources locales et met l'accent sur la nécessité de la participation citoyenne et la préservation de l'environnement. Aussi n'est-ce pas un hasard si la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement organisée à Stockholm en 1972 rapproche la problématique de la diversité culturelle et celle de la biodiversité. On retrouve le même axiome dans la définition vague conférée par l'Unesco

¹⁴TARDIF, Jean. FARCHY, Joëlle. *Les enjeux de la mondialisation culturelle*. Paris : Éditions Hors-Commerce, 2006, p. 266.

¹⁵Je me permets de référer à la table ronde entre Henri Péna-Ruiz et Michel Wieviorka intitulée « France : quelle culture républicaine face au communautarisme », *L'Humanité*, 22 mai 2010.

¹⁶MATTELART, Armand. « La diversité culturelle : entre histoire et géopolitique » [en ligne], in *2001 : Bogues : Globalisme et pluralisme*. Montréal : Presses de l'Université Laval, 2002 (consulté le 28 novembre 2010). Disponible sur : <http://www.infoamerica.org/documentos_pdf/Mattelart2.pdf>

¹⁷GRUZINSKI, Serge. *La pensée métisse*. Paris : Fayard, 1999. L'historien montre qu'il n'y a pas de cultures pures, fixées par la tradition. Là où l'ethnologue croit parfois voir les vestiges d'une culture lointaine ou d'une pensée sauvage, il y a eu hybridation ou mélange.

¹⁸MATTELART, Armand. *ibid.*

¹⁹MATTELART, Armand. *ibid.*

– en 2001²⁰, reprise en 2005²¹ – : la diversité culturelle est comparable, sinon assimilable, à la nouvelle valeur dont est entourée la biodiversité et à ses maîtres-mots – vie en commun, solidarité, paix. Un consensus généralisé semble donc caractériser avant tout l'acception de la notion de diversité culturelle, la définissant comme une garantie d'interactions harmonieuses entre les différences culturelles.

Elle ne s'est pourtant substituée que récemment à la notion d' « exception culturelle », elle-même apparue lors de l'*Uruguay Round* en 1993²². Le glissement d'un terme à l'autre – d'exception culturelle à diversité culturelle – n'est pas que sémantique. Il traduit l'émergence d'une conception élargie des enjeux de la culture dans le contexte de la mondialisation. L'enjeu n'est plus tellement de maintenir un équilibre international dans la production et l'échange des biens culturels, mais de défendre les identités qu'elles soient nationale, géographique, religieuse, historique, dans un monde globalisé où la culture a toute sa place. Si la notion de diversité culturelle fait siennes les valeurs de l'exception culturelle, s'adjoignent l'universalisme et le pacifisme inclus dans le terme de diversité culturelle, qui s'expliquent en partie par l'histoire et le contexte de la création de l'Unesco²³. En réalité, il semblerait qu'une sorte de pan humanisme transparait dans l'expression de « diversité culturelle », ce qui n'était pas le cas dans celle d'exception culturelle.

La diversité culturelle apparaît, et se présente d'emblée comme positive. En témoigne le champ lexical qui la définit. Cette connotation passe nécessairement par des déterminations valorisantes, à l'instar des mots : « respect », « féconde », « promouvoir », « promotion », « sauvegarder », « encourager », « valorisation », « valeur positive », « source de créativité », « droit des individus », « patrimoine de l'humanité ». Celle-ci est d'autant plus consensuelle qu'elle est moralement inattaquable : qui pourrait bien se déclarer contre la diversité culturelle ?

Michel Wieviorka dans un rapport sur la diversité dans l'enseignement supérieur met en perspective les différentes catégorisations et leur apparition dans la sphère publique. Dans la première partie de son rapport, il analyse comment on est passé de catégorisations variées et dans l'ensemble négatives à une catégorie unique, du moins unifiante, et somme toute positive. En effet, dans les années 70, le mot « identité » a conquis du terrain de manière plus neutre, ou ambivalente ; dans les années 90, le mot « discrimination », qui s'est largement imposé, renvoie nécessairement à des images négatives – *affirmative action* traduit par « discrimination positive » en France²⁴. Dès lors, en glissant du terme identité à celui de diversité, on passe d'un vocabulaire inquiet, voire critique, à un vocabulaire en apparence positif contrairement à d'autres mots comme multiculturalisme ou communautarisme.

Ce constat est encore renforcé par le consensus qui règne autour de la promotion de la biodiversité et qui est comme démarqué avec la culture, au point que certains combinent les deux aspects dans le concept hasardeux de diversité bio-culturelle. Ainsi

²⁰« Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle » [en ligne], adoptée par la 31^{ème} session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris, 2 novembre 2001 [consulté le 28 novembre]. Disponible sur : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>>

²¹« Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » [en ligne], adoptée par la 33^{ème} session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris, 20 octobre 2005 [consulté le 28 novembre 2010]. Disponible sur : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>>

²²L'*Uruguay Round* ou cycle d'Uruguay en français est le plus important des cycles de négociations internationales ayant eu lieu dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) entre 1986 et 1994. Le cycle d'Uruguay a abouti aux accords de Marrakech en avril 1994 et a finalement donné naissance à l'Organisation mondiale du commerce en 1995.

²³L'Unesco, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, est créée le 16 novembre 1945. La mission de cette branche de l'ONU est de promouvoir la paix dans le monde via la valorisation de l'éducation, des sciences exactes, sociales et humaines, de la culture, de la communication et de l'information.

²⁴*Rapport au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la Diversité*. Paris : Robert Laffont, 2008, p. 23. Ce rapport a donné lieu à une publication. Commandé par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, il s'est fondé sur l'audition de 80 personnes et se termine par 47 propositions concrètes visant à introduire plus de diversité dans l'enseignement supérieur.

peut-on voir que l'article 1 de la Convention de l'Unesco mentionne que la diversité culturelle est « pour l'être humain aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant ». De cette affirmation découle le raisonnement suivant : si la diversité est bonne pour la nature, si les scientifiques qui relèvent des sciences « dures » sont d'accord pour la défendre, comment ne serait-elle pas hautement recommandable en matière culturelle, religieuse, sociale, économique, politique ?

Un succès pluriel

La notion de diversité rencontre un tel succès qu'elle fait florès parmi différents acteurs de la sphère publique et marchande dont les logiques – il n'est peut-être pas nécessaire de le rappeler – sont opposées.

Si elle est devenue un enjeu dont s'est saisi le monde de l'éducation et de l'enseignement supérieur²⁵, les Organisations non gouvernementales et la sphère médiatique ne sont pas en reste. En témoigne la mise en place en juin 2009 par le Président Directeur Général de France Télévisions de l'époque, Patrick de Carolis, d'un comité permanent de la diversité afin de promouvoir la diversité ethno-culturelle à l'écran et au sein du groupe²⁶. De même, au niveau de l'ordre politique et diplomatique la notion rencontre un certain écho²⁷.

Mais c'est surtout dans la sphère économique que le succès est patent. Depuis les années 2000, 1700 entreprises ont signé une Charte de la diversité²⁸. Comment expliquer un tel engouement ? Trois raisons président à cet intérêt.

L'économiste de la culture Françoise Benhamou émet une première hypothèse de réponse :

« Les grands groupes industriels ont [...] bien compris que la diversité culturelle est un objectif consensuel, à tel point que Jean-Marie Messier, alors président de Vivendi Universal et étoile montante du patronat français, en avait fait un slogan pour son groupe. La FNAC s'y rallie et affiche la diversité au cœur de ses vœux de bonne année²⁹».

Cet argument qui fait prévaloir le caractère consensuel de la notion est tout à fait juste, mais n'est qu'en partie fondé. Armand Mattelart va plus loin, invoquant le fait que la diversité culturelle ne serait qu'un prétexte pour les grands groupes, voire un faux-semblant : « Agressif, le discours d'accompagnement des stratégies de concentration des méga-groupes de communication est sur la même longueur d'onde ». Il cite Jean-Marie Messier qui affirme dans un article du *Monde*³⁰ :

« Je le dis d'entrée : ma philosophie personnelle m'incitera toujours à être un adepte enthousiaste de la diversité, du métissage et du multiculturalisme [...] Là où certains redoutent l'uniformisation, je vois au contraire vibrer un monde plus di-

²⁵Voir les expériences conduites par Sciences-Po Paris, le lycée Henri IV, ou encore l'ESSEC.

²⁶Le Président du Comité Permanent de la Diversité, Hervé Bourges dans son discours part du constat que « Les images de télévision ne représentent pas la communauté française dans toutes ses composantes. Elles reflètent un modèle dépassé de notre société, alors qu'elles devraient traduire la diversité des origines, des références culturelles et des perceptions historiques. » in *Discours d'installation du comité* [en ligne], 3 juin 2009 [consulté le 3 décembre 2010]. Disponible sur : <http://www.francetelevisions.fr/actualite_spip/IMG/pdf/Comite_Permanent_de_la_Diversite_FTV_discours_HB.pdf>

²⁷MUSITELLI, Jean. « La Convention sur la diversité culturelle : anatomie d'un succès diplomatique », *Revue internationale et stratégique*, n°62, 2006/2, Armand Colin.

²⁸La Charte de la Diversité, lancée en 2004, est un texte d'engagement qui incite les entreprises à garantir la promotion et le respect de la diversité dans leurs effectifs. Disponible sur : <<http://www.charte-diversite.com/>> [consulté le 14 décembre 2010]

²⁹BENHAMOU, Françoise. « La diversité culturelle : un concept trop rassembleur pour être honnête ? [en ligne] », *Mouvements*, n°37, 2005/1 [consulté le 28 novembre 2010], La Découverte. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2005-1-page-8.htm>>

³⁰Article "Vivre la diversité culturelle", *Le Monde*, 10 avril 2001.

vers, plus ouvert, plus tolérant [...] il n'y a dans la "mondialisation plurielle, colorée, métissée" pas de place pour les esprits chagrins qui fustigent la "marchandisation de la culture" et cherchent à convaincre de la nécessité d'une "culture-exception" pour éviter le règne d'une "culture-domination". La culture « porte mal l'uniforme et ne se laisse pas enrégimenter. Feu l'exception culturelle ! Vive la diversité ! »

Surtout, on le devine, l'enjeu principal demeure économique à travers l'objectif de conquête de plus vastes marchés. S'ouvrir à la mondialisation, s'adapter à un univers hétérogène, c'est aussi pouvoir présenter une palette de *managers* de toutes origines afin de toucher de plus amples pans de marché. Aussi les chefs d'entreprise, les directeurs des ressources humaines, les cercles patronaux dans le management et le marketing investissent-ils le domaine de la diversité culturelle. Des chaires de management interculturel sont créées ici et là, au sein des écoles de commerce et de gestion, que ce soit la chaire « Diversité et performance » à l'ESSEC, la chaire « Management et diversité » à Dauphine, ou bien à Sciences-Po.

Le fer de lance de l'Unesco : succès et limites

Les années 90 ont vu s'affirmer une nouvelle logique : sous l'impulsion des Québécois, a émergé l'idée de la défense de la diversité culturelle mondiale³¹. L'Unesco en fait le fer de lance d'une action contre la globalisation économique qu'elle décrit comme uniformisatrice et ravageuse pour les cultures nationales. Selon le diplomate français Jean Musitelli, la notion de diversité culturelle s'est posée comme une évidence, alors qu'à l'origine elle n'allait pas de soi³². À l'origine de la conception de la diversité culturelle par l'Unesco, la culture devait échapper à un double piège : celui de la marchandisation et celui de l'ethnicisation. Il fallait restituer à la culture un statut, une dignité qui pourraient devenir un ferment de l'action internationale. Cette logique est fondée sur l'idée formulée par Claude Lévi-Strauss que le fondement de l'histoire est le maintien de la diversité et que la rencontre des diversités peut faire progresser l'ensemble des cultures.

Ce principe de diversité a rencontré un succès important. Les déclarations d'intention se sont multipliées : Déclaration sur la diversité culturelle adoptée par le Conseil de l'Europe le 7 décembre 2000, article 51 du traité d'Amsterdam de l'Union Européenne³³, Déclaration de Cotonou sur la diversité culturelle adoptée par les ministres de la Culture de l'Organisation Internationale de la Francophonie le 15 juin 2001³⁴. Il a débouché sur l'adoption de la Convention de l'Unesco pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles le 20 octobre 2005³⁵.

La convention sur la diversité culturelle de l'Unesco est souvent présentée comme un aboutissement juridique. Elle représente en effet pour les droits culturels une notable avancée, non pas tellement en termes de respect immédiat, mais du moins en matière de visibilité politique. Cependant, le juriste Antoine Léonetti revient sur cette affirmation

³¹MUSITELLI, Jean. « L'invention de la diversité culturelle ». *Annuaire français de droit international* [en ligne], volume 51, 2005 [consulté le 10 décembre 2010], p. 512-523 : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_0066-3085_2005_num_51_1_3895>

³²Le forum « Culture et développement durable » s'est tenu le 30 septembre à Paris, à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Belleville (ENSAPB). À cette occasion, quatre thèmes ont été développés autour du développement durable et de la diversité culturelle : 1/ La culture, axe de développement des territoires; 2/ Industries culturelles et développement durable : quelles perspectives? ; 3/Patrimoine et architecture, éléments du cadre de vie et du «vivre ensemble» ; 4/ Diversités culturelle et linguistique, création et cohésion sociale, ferments d'une société durable.

³³« L'Union doit contribuer à « épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun ».

³⁴Disponible sur : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/declaration-ministres-culture-cotonou.shtml>> [consulté le 14 décembre 2010]

³⁵Voir supra note n°20.

en la nuancant et en soulignant deux écueils. Dans un premier temps, la construction de cette convention n' a pas résolu l'ensemble des paradoxes et dilemmes que le terme de « diversité » renferme. Dans un deuxième temps, il s'agit d'un compromis juridique qui reste largement fonction de sa ratification par de nombreux États, et de son instrumentalisation politique³⁶.

De ce succès incontestable deux pistes de lecture se dégagent.

D'une part, la polysémie du terme permet de rassembler des acteurs dont les stratégies et les logiques diffèrent, voire se contredisent. En adoptant un point de vue d'économiste, Françoise Benhamou émet un certain scepticisme vis-à-vis de la définition de la diversité à l'intérieur d'un article au titre évocateur s'il en est : « Diversité culturelle : un concept trop rassembleur pour être honnête ? ». Voici ce qu'elle écrit :

« On aperçoit ainsi que la polysémie du terme permet son affichage par divers acteurs sans que la définition, les moyens, ni les objectifs n'en soient vraiment posés ni nécessairement partagés³⁷».

D'autre part, la reconnaissance généralisée de la diversité culturelle s'accompagne d'un flagrant manque de réflexion. Concernant l'apparent consensus sur la diversité comme garantie d'interaction harmonieuse entre les différentes cultures, l'anthropologue Stéphane Vibert évoque son profond désaccord en rappelant que la notion possède une visée plus polémique :

« La promotion de la diversité culturelle au niveau des instances multilatérales mêle allègrement des questions *a priori* aussi hétérogènes que les droits d'auteur, la coopération culturelle, le transfert de propriété des « biens culturels », la sauvegarde d'un patrimoine mondial en danger, la lutte contre les préjugés raciaux ou encore la condition sociale de l'artiste. Cet activisme tous azimuts contribue à institutionnaliser la notion de « diversité culturelle » en principe de droit international, principe qui prend parfois l'apparence d'un véritable dogme, au vu de l'unanimité suspect³⁸ qui entoure sa publicisation : hommes politiques, associations d'artistes, producteurs, organismes non gouvernementaux rivalisent de diatribes enflammées contre l'idéologie néo-libérale, l'hégémonie du marché et l'impérialisme étasunien. Ce débat prend, certes, souvent une allure caricaturale, négligeant par exemple l'impérieuse nécessité contraignant le marché à produire indéfiniment de la différence afin de l'intégrer et de s'en nourrir, ce qui est une condition *sine qua non* de son fonctionnement³⁹».

UNE « NOTION » QUI N'EN RESTE PAS MOINS FLUCTUANTE

Fluctuante, la notion de diversité culturelle l'est par définition. Cette fluctuation, elle la tient de l'ambivalence dans laquelle la conservent ceux qui l'utilisent plus ou moins sciemment. En fonction des acteurs et de leurs logiques propres, la notion acquiert une signification différente.

³⁶LEONETTI, Antoine. « Diversité et droits culturels : l'épreuve conventionnelle de l'Unesco », in *La fin des cultures nationales ? : les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité*. Paris : La Découverte, 2008.

³⁷BENHAMOU, Françoise. op. cit.

³⁸C'est nous qui soulignons.

³⁹VIBERT, Stéphane. « Le pluralisme culturel comme réponse politique au fait de la diversité culturelle ? » [en ligne]. *Mouvements* : janvier 2005 [consulté le 03 décembre], n° 37, p. 15-21. Disponible sur : <www.cairn.info/revue-mouvements-2005-1-page-15.htm>.

Cette ambivalence de l'expression de diversité culturelle est sans doute l'une des explications de son succès. Souvent, en effet, ce sont les slogans les plus mous qui sont en même temps les plus efficaces, parce qu'ils permettent de plus vastes rassemblements, ou bien donnent l'occasion à des revendications plus étendues, même si ces dernières sont contradictoires entre elles. Comme l'écrit Michel Wieviorka, « le mot diversité en lui-même est plutôt terne, plat, et n'appartient pas au registre du vocabulaire conceptuel⁴⁰ ».

Diversité culturelle : le mot et la chose

Revenons d'abord rapidement sur l'acception du mot culture. Tour à tour les penseurs, les chercheurs ont investi le concept, le définissant sur un mode intellectuel, technique, artistique, religieux, politique, éthique. Tant et si bien que le mot culture semble aujourd'hui plus facile à définir en extension qu'en compréhension. Le nombre d'objets culturels enflé indéfiniment, tandis qu'on est bien en peine de dire ce que recouvre la culture. Le sociologue Jean-Claude Passeron avoue son embarras à devoir définir une notion aussi complexe en prenant appui sur une anecdote personnelle :

« Laissons aujourd'hui le concept de "culture" à l'infinie diversité de ses usages descriptifs. Je garde un souvenir amer de m'être cru obligé, comme jeune enseignant dans les années 60, de définir le concept de "culture", dans un cours d'initiation où j'avais entrepris de faire avec mes étudiants un "lexique" de la langue sociologique à travers la diversité des textes qui ont jalonné son histoire scientifique. Je constatai vite que c'était un "lexique infaisable" [...] En tout cas, "culture" était bien plus que d'autres concepts polymorphes tels que "classe sociale", "intégration", "domination", "normalité", "structure" etc, le terme qui entraînait dans le plus vertigineux dédale d'une bibliothèque babélique⁴¹ ».

Il ne fait pas de doute que ce mot recouvre une pluralité de sens : la notion de culture est avant tout polymorphe et polysémique. Il mot renvoie aussi bien à une acception « classique » – le système des Beaux-Arts –, « humaniste » et « universelle » – les chefs-d'œuvre de l'humanité –, qu'à une conception anthropologique et sociologique – cultures « minoritaires », « jeunes », « locales », « d'emprunt » ou « multiculturalisme ». Le sociologue et directeur d'études à l'EHESS Pierre-Michel Menger, donne justement dans l'article « culture » du *Dictionnaire des politiques culturelles*⁴², une mise en perspective dynamique tout à fait éclairante des différentes acceptions du mot culture, de sa définition anthropologique jusqu'aux politiques culturelles contemporaines en passant par la question de l'universalité et de la pluralité culturelle.

À l'image de la notion de culture, le terme de diversité culturelle est d'une très grande plasticité. À ce titre, il est intéressant de se conformer à la définition donnée par les conclusions de la Conférence Mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 1982⁴³), reprise dans les préambules à la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle⁴⁴:

⁴⁰WIEVIORKA, Michel. *La diversité*. Paris : Ed. Robert Laffont, 2008.

⁴¹PASSERON, Jean-Claude. « Consommation et réception de la culture : La démocratisation des publics », in *Le(s) public(s) de la culture*. Paris : Presses de Sciences Po, 2003. [en ligne] <<http://www2.culture.gouv.fr/deps/colloque/passeron.pdf>> [consulté le 3 décembre 2010]

⁴²Voir article « culture » in *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, sous la direction d'Emmanuel de Waresquiel. Paris : Larousse/CNRS éditions, 2001, p 180-185.

⁴³Disponible sur : <http://portal.unesco.org/culture/fr/files/35197/11919407161mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf> [consulté le 3 décembre]

⁴⁴Voir supra note n°20.

«La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

On le voit, l'acception du terme culture est avant tout anthropologique. C'est néanmoins déjà un raccourcissement opératoire de la liste que proposait aux chercheurs la première définition qui faisait entrer tous les faits sociaux susceptibles de receler une dimension symbolique⁴⁵.

À proprement parler par les aspects que l'on vient de voir le terme de diversité culturelle fait pléonasme : l'expression multiplie la diversité par la diversité. Mais si l'on se réfère à son étymologie le mot *diversitas* en latin renvoie à la variété. C'est la même signification pour le « culturel » contenu dans l'expression diversité culturelle : comme le rappelle Hélène Hatzfeld « toute culture est un mixte⁴⁶ ».

Une notion à géométrie variable

Si elle reste une expression pléonasmique, la diversité culturelle est également une notion à géométrie variable. Même si Michel Wieviorka note dans son rapport que le terme de diversité « cesse d'être vague lorsqu'il est complété, par exemple par un qualificatif qui en délimite l'espace d'application : en devenant ethnoraciale, linguistique, culturelle, religieuse, etc.⁴⁷ », il n'en reste pas moins que le terme suscite des confusions.

Plusieurs interprétations en sont possibles. Lluís Bonet et Emmanuel Négrier, dans l'introduction générale de leur ouvrage *La fin des cultures nationales ? : Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité*, ont établi la liste des quatre confusions susceptibles de rendre difficile l'appréhension du terme diversité culturelle⁴⁸.

La première confusion se rapporte, comme on l'a vu, au contenu auquel renvoie le terme même de diversité. Chacun peut en effet proposer sa propre liste, la diversité étant une notion à géométrie variable. On est en droit de se demander jusqu'où va la « diversité » : est-ce que les handicaps, les langues minoritaires, la diversité ethnique, religieuse, raciale rentrent dans le vocable ? Cette liste peut inclure, ou exclure, selon ce que l'on a décidé ou acté, les handicapés, les personnes âgées, ou tenir compte, ou non, des orientations sexuelles⁴⁹.

La deuxième confusion se rapporte à la forme que prend la notion de diversité. La notion s'implique dans tous les champs de la connaissance. Il existe en effet plusieurs niveaux de définitions, servant différents cadres de références et de registres d'analyses : philosophique, économique, historique, juridique. S'il s'agit d'apprécier la diversification de l'offre culturelle, nous sommes très proches du combat contre la monopolisation, à l'échelle mondiale, du marché des biens culturels.

⁴⁵TYLOR, E. *Primitive Society* (1871) : « Culture or Civilization, taken in its wide sense, is that complex whole which includes knowledge, belief, art, morals, law, custom, and other capabilities and habits acquired by man as a member of society ». Ce qui est traduit par : « Culture ou civilisation, c'est ce tout complexe qui inclut la connaissance, les croyances, l'art, le droit, la morale, la coutume, et toutes les autres capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société ».

⁴⁶Je me permets de reprendre l'expression d'Hélène Hatzfeld lors de notre rencontre.

⁴⁷Pour l'appréhender, il faut lui adjoindre un qualificatif ; ce qualificatif permettrait pour Michel Wieviorka de discerner, a minima, le cadre de son étude éventuelle. La diversité ne peut faire l'objet de débat que si l'adjectif qui l'accompagne s'inscrit dans un espace déterminé : linguistique, la diversité se joue à l'échelle planétaire ou européenne ; culturelle, elle s'entend dans les sphères artistiques, dans les espaces politiques, sur les terrains des relations sociales – mais, ethno-raciale, elle embrigade les commentaires ; religieuse, elle communautarise les analyses ; composée sur « l'origine », elle contredit le principe de non-discrimination dont elle se voudrait un modèle d'application.

⁴⁸BONET Luis. NÉGRIER Emmanuel (dir.). *La fin des cultures nationales ? : Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité*. Paris : Ed. La Découverte, 2008, p. 12-13.

⁴⁹Voir Annexe 3. On retrouve mot pour mot l'ensemble de ces confusions et de ces paramètres dans le schéma présentant « Les quatre dimensions » de la diversité.

La troisième et quatrième confusion possibles se rapportent aux échelles temporelle et spatiale de référence. Le mot de diversité culturelle est lui-même fortement lié au contexte socio-politique en France. Deux exemples servent à appuyer cette affirmation.

Le premier a trait à la proposition d'intégration du mot « diversité » à l'article 1 de la Constitution. Selon Michel Wieviorka, il aurait été délicat de faire de la diversité une catégorie juridique en l'introduisant dans le préambule de la Constitution, comme l'avait souhaité le Président de la République Nicolas Sarkozy le 8 janvier 2008. Car la définition de ce mot qui traverse tant de discours et transperce les principes généraux du droit, ne peut être donnée d'emblée⁵⁰.

Le deuxième se rattache à la question socio-économique. Lorsque l'on parle de diversité culturelle, de multi ou d'interculturel, le lien avec la recomposition actuelle des inégalités économiques et sociales est souvent fait. Dans l'ouvrage tiré du colloque de Cerisy de juin 1999⁵¹, Michel Wieviorka regrette une des tendances de la recherche à dissocier la question sociale de la question culturelle, la question des inégalités de celle des différences. Ce constat prévaut encore aujourd'hui ainsi que l'affirme l'anthropologue Michel Rautenberg :

« Derrière ces questions culturelles, il y a des questions sociales majeures et il ne faudrait pas que la culture, encore une fois, vienne cacher le social. Les travailleurs immigrés étaient désignés d'abord comme travailleurs, comme actifs dans le marché de l'emploi et, aujourd'hui, on en parle seulement comme immigrés, c'est-à-dire qu'ils sont définis culturellement, ils ne sont plus définis socialement. Cela pose un véritable problème de société et c'est une question à laquelle il faut réfléchir parce que ce transfert insidieux du social au culturel⁵² répond aussi à des modèles d'analyse et de politiques publiques qui couvent à peu près partout, à l'Unesco, à l'Union européenne. »

Aux quatre confusions proposées par Lluís Bonet et Emmanuel Négrier, il convient d'en rajouter une dernière. Elle concerne le secteur touché et les instruments d'intervention. La diversité culturelle est entendue différemment selon le terrain ou les institutions. Pour le cinéma, la diversité culturelle passe par l'instauration de quotas et d'indices mesurables. Pour les bibliothèques ou les musées qui, à l'inverse du cinéma, ne sont pas fondamentalement un secteur marchand la diversité culturelle s'applique autrement : à travers la mise en place de services touchant le plus large public possible.

L'ensemble ces confusions comporte à la fois des inconvénients et des avantages. Comme le note Françoise Benhamou, la notion de diversité culturelle est double :

« La diversité culturelle, concept commode qui permet de rallier à peu de frais tous les adeptes de la politique culturelle, mérite sans nul doute un meilleur usage⁵³ ».

L'inconvénient majeur tient à ce que la notion semble échapper dès qu'on l'approche d'un peu trop près. La question est de savoir si l'on peut vraiment délimiter un champ de

⁵⁰WIEVIORKA, Michel. op.cit., p. 22 : « Les fondements juridiques d'une définition de la diversité sont bancals »

⁵¹OHANA, Jocelyne. WIEVIORKA, Michel. *La différence culturelle : une reformulation des débats*. Colloque de Cerisy. Paris : Balland, 2001.

⁵²MATTERLART, Armand. op.cit. : « Spécialiste des cultures diasporiques, le politologue James Cohen aide à mieux comprendre les implications politiques de l'usage des notions de diversité culturelle et de multiculturalisme appliquées à l'étude de la communauté hispanophone des États-Unis: "A trop vouloir construire la question latino comme une question de "diversité culturelle", on en oublie que les tensions sociales et politiques de demain auront pour terreau principal le développement fulgurant de la précarité socio-économique chez des millions de Latinos regroupés dans des barrios, de Los Angeles à New York. Autrement dit, il conviendrait de subsumer la question du mode de gestion de la diversité culturelle et linguistique sous celle de modèle social tout court". Et de conclure : "L'appel ethnique est par définition une interpellation large, un attrape-tout qui se prête à tous les usages politiques" (Cohen, 1999). »

⁵³BENHAMOU, Françoise. op. cit.

définition de la diversité culturelle. À l'inverse, le grand mérite de la notion est qu'elle tend à mêler deux registres : la reconnaissance des différences culturelles d'une part, et l'idée de lutte contre les discriminations d'autre part. Enfin, parce que le mot évoque à la fois la possibilité de vivre ensemble dans nos différences, il incite à créer une nouvelle dynamique de débat sur le sens – ou le non-sens – des politiques publiques en faveur de la diversité.

L'acception et l'acceptation

La prise en compte de la diversité culturelle varie beaucoup en fonction des contextes et des enjeux. À l'échelle des États, elle est logiquement fonction du cadre dans lequel s'est construite la question nationale. Cette remarque renvoie à l'histoire spécifique des États-nations.

On note donc trois modes d'approche : par agrégation, conquête ou assimilation, sans que l'un exclue nécessairement l'autre. La gestion politique de la multiculturalité diffère d'un pays à l'autre selon que le pays promeuve une approche multiculturaliste de sa minorité, une approche assimilationniste ou communautariste ou bien une approche intégrationniste comme c'est le cas aujourd'hui en France ou encore

UNE CATÉGORIE CENTRALE DU DÉBAT PUBLIC

Notons le paradoxe : alors que la diversité culturelle est déniée, décriée par les uns à l'intérieur des frontières, elle est valorisée à l'international par d'autres. Si elle n'a jamais été aussi présente dans le débat politique, elle continue de susciter la controverse et la polémique. En ce sens, elle participe davantage de l'idéologie que du débat scientifique.

Universalisme abstrait versus diversité culturelle

La France se caractérise par un double universalisme historique. Il ne s'agit pas de revenir sur les modalités historiques et juridiques qui président à la construction de la nation⁵⁴.

Dans une approche anthropologique, Michel Rautenberg synthétise la situation française dans ce trait d'esprit :

«Dans le grand marché de l'universalisme français, selon que vous venez d'une région du monde ou d'une autre, vous serez sommé avec plus ou moins de vigueur de quitter votre communauté pour vous intégrer à la nation française⁵⁵».

L'idéologie républicaine rejette toute velléité de différence culturelle qui s'affirmerait comme telle au sein de la nation. L'énonciation des différences est souvent reçue avec une certaine suspicion : à proprement parler, elle nie explicitement toute question d'identité. Pour reprendre l'analyse du chercheur Marco Martiniello, l'immigré

⁵⁴L'universalisme républicain, fondé sur l'assimilation individuelle des citoyens, repose sur une hiérarchie implicite entre un peuple gaulois idéalisé et des « peuples » périphériques (Bretons, Savoyards) ou coloniaux (Kabyles, Sénégalais), assignés à leur origine ethnique ou géographique. Selon Léon Poliakov, cité par le chercheur et anthropologue Jean-Louis Amselle, l'universalisme français a une composante multiculturaliste : il oppose une ethnie française à des communautés minoritaires, religieuses, ethniques, géographiques qui ont connu différents processus d'assimilation. Voir AMSELLE Jean-Loup, *Vers un multiculturalisme français : l'empire de la coutume*. 2ème Ed. Paris : Flammarion, 2001 (1996).

⁵⁵RAUTENBERG, Michel. « Cultures, intégration et construction identitaire » in ACTE DES ATELIERS DE L'INTEGRATION LOCALE : VERS LA DEMOCRATIE CULTURELLE. Lyon, École Normale Supérieure : A.D.R.I., 4 et 5 octobre 2001, p. 11-19.

et le membre d'une minorité nationale sont censés abandonner leurs caractéristiques et leur identité culturelle, ou au moins les préserver dans la discrétion de la vie privée, et adopter sans réserve les schémas et comportements culturels propres à la majorité et définis par elle⁵⁶. De fait, depuis la fin du 19^{ème} siècle, la gestion par l'État français, centralisateur et jacobin de la diversité culturelle se caractérise par des visées assimilationnistes.

L'assimilation consiste en une incorporation individuelle des nouveaux arrivants, dont les valeurs et pratiques culturelles d'origine – religieuses, tout particulièrement – n'ont pas leur place dans l'espace public, et ne peuvent s'exprimer que dans la sphère privée. Dans cette perspective, l'identité culturelle est perçue comme secondaire par rapport à l'identité politique, et les minorités ne bénéficient par conséquent d'aucune reconnaissance. Est privilégié le rapport direct du citoyen avec l'État, sans médiation des communautés d'appartenance.

On mesure donc le caractère problématique de la notion de diversité culturelle dans le contexte politique et idéologique français. En effet la nation française s'est construite au détriment des langues et cultures régionales, en imposant une langue et une culture communes, au service d'une nation unie. Cette notion de diversité culturelle ou d'interculturel est difficilement évoquée en tant que telle tandis que le débat est essentiellement traité sur un mode polémique. La notion de diversité culturelle est ici contaminée par celle du multiculturalisme anglo-saxon qui focalise les controverses.

Quel(s) mode(s) d'action(s) pour les politiques publiques ?

En raison de ce refoulement historique, les politiques publiques en France restent peu sensibles dans leur ensemble à la notion d'interculturel et de différence culturelle. Pourtant il existe trois leviers à partir desquels s'opère la gestion de la différence par les pouvoirs publics. Il s'agit de la politique éducative qui ne fera pas l'objet d'une étude précise, de la politique de la ville et de la politique culturelle.

De la démocratisation culturelle à la démocratie culturelle

La politique culturelle en France visait traditionnellement à développer l'accès des publics les plus divers à l'offre et aux apprentissages culturels et artistiques : ce sont les dispositifs « démocratisation culturelle ». Cette dernière, voulue par André Malraux, est fondée sur l'abolition des frontières et la valorisation d'un musée imaginaire simultanément universel et français. Cette équation n'a que très imparfaitement pu s'incarner dans les statistiques comme le montre l'étude des pratiques culturelles menées par Olivier Donnat, ou les observations sociologiques de Pierre Bourdieu à Bernard Lahire⁵⁷.

Or, face à la diversification culturelle de la société, l'intervention publique a conduit à une reformulation de l'enjeu. Selon Françoise Benhamou, l'émergence de la question de la diversité culturelle suit en l'occultant l'échec – présumé – de la démocratisation culturelle. Il y aurait un glissement qui s'opère du négatif au positif, de la lutte contre les inégalités à la promotion de la diversité culturelle :

⁵⁶MARTINIELLO, Marco. *Sortir des ghettos culturels*. Paris : Presses de Sciences Po, 1997, p. 52.

⁵⁷LAHIRE, Bernard. *La Culture des individus : Dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris : La Découverte, 2004. L'auteur revisite les enquêtes et les théories développées par Pierre Bourdieu dans *La Distinction : critique sociale du jugement* pour mener une réflexion sur la compréhension sociologique des pratiques culturelles et, plus largement, des styles de vie.

« Cet échec de la démocratisation culturelle est pour partie masqué par le déplacement du débat vers la question du multiculturalisme. La projection à l'intérieur des frontières nationales des inégalités nord-sud d'un côté, comme la réalité des difficultés rencontrées par les politiques d'intégration, mettent en lumière le refus de reconnaissance dont souffrent les productions et références culturelles des jeunes "issus de l'immigration". [...] Encouragés par le glissement du thème de l'exception vers celui de la diversité culturelle, et sans doute aussi par la montée des mouvements altermondialistes, les acteurs de la politique culturelle troquent l'enjeu de la démocratisation culturelle. [...] Tandis que le thème du multiculturalisme permet d'occulter une part de la question de l'inégalité [...], la démocratisation devient une affaire de promotion de la diversité, de soutien public à des associations, de lutte contre la fracture sociale dans sa dimension de reconnaissance des cultures du monde. Cette logique d'encouragement de la différence se développe en maints domaines, avec le risque sous-jacent de l'affaiblissement des objectifs d'intégration⁵⁸».

Dans les discours publics, à commencer par ceux de Jack Lang, ont commencé à poindre des thèmes comme le développement économique ou l'intégration sociale. La démarche interculturelle a imposé de remplacer l'idée de démocratisation culturelle par celle de démocratie culturelle. C'est autour de cette dernière que s'est cristallisé le débat touchant à la diversité culturelle. L'ouverture à la diversité comme slogan de l'action culturelle n'a cependant pas fait obstacle au maintien par les politiques culturelles d'un paradigme universaliste fidèle à deux histoires : celle des visions d'André Malraux et celle des modalités d'intégration des identités plurielles au sein d'un seul cadre national. L'universalisme du rapport à la culture va de pair avec celui qui marque l'intégration des cultures au sein d'un même destin national. Celui-ci passe par l'apprentissage de règles communes, en rognant sur la singularité des expériences vécues qu'elles soient communautaire, régionale, ethnique.

Ce double universalisme a fondé une politique culturelle qui s'est coulée dans le moule politico-administratif classique, avec un maillage du territoire en DRAC, dupliquant dans l'espace les logiques nationales. Les collectivités locales ont pu ainsi se départir du cadre imposé en proposant d'autres types d'actions.

Cohésion sociale et diversité culturelle : *leitmotivs* de la politique de la ville

Autre gestion publique de la diversité culturelle : la politique de la ville. Les premiers « projets culturels de quartiers » en 1995 constituent le volet culturel de la politique de la ville⁵⁹. Cette action interministérielle sous-tend des notions telles que le vivre-ensemble, la cohésion sociale, la mixité sociale et culturelle. Il s'agit avant tout de faire de la ville un vecteur d'intégration, plutôt que de déviance, d'anomie et de communautarisme. Notons que le terme de diversité culturelle n'apparaît pas encore à l'époque, alors qu'il tend aujourd'hui à être le leitmotiv des actions de la politique de la ville.

⁵⁸BENHAMOU, Françoise. « L'exception culturelle. Exploration d'une impasse », in « Les impasses de la politique culturelle », *Esprit*, mai 2004, p. 87, 89-90.

⁵⁹Circulaire 196549 du 19 juin 2000 relative à la préparation et au suivi des volets culturels des contrats de ville (convention culture pour la ville - culture de la ville) : <http://i.ville.gouv.fr/sfPropelFileAssoc/download/file_id/302> [consulté le 3 décembre]

La politique de la ville est une politique territorialisée⁶⁰ qui se base sur une forme de discrimination positive fondée non sur des critères ethniques, mais sur des critères sociaux et spatiaux.

Deux types de dispositifs dominent. Les premiers s'inscrivent dans la tradition française d'intégration par l'école, relevant par-là même de la promotion de la citoyenneté. Ils concernent l'accès à la nationalité, l'instruction, le logement, l'accès à l'emploi, le soutien social et l'animation culturelle, la promotion de la citoyenneté participative grâce au développement de la vie associative et au droit de vote au niveau local. Les seconds sont plus volontiers tournés vers l'expression de soi, sensibles à l'identité, aux lieux, aux pratiques à travers notamment des ateliers d'écriture, ou bien d'arts visuels. Ces dispositifs étant pour la majorité à vocation sociale, la difficulté pour les acteurs culturels peut être la contamination de la culture par le socio-culturel.

Dans un contexte urbain marqué par une spécialisation sociale croissante des territoires, la mixité sociale se présente désormais comme un horizon politique s'imposant à l'ensemble des acteurs de la ville. Selon Thomas Kirszbaum, il ne s'agit pas d'un concept répondant à une définition scientifique, mais d'une valeur idéologique qui renvoie à l'idée d'intégration républicaine. Dans les dispositifs « politique de la ville », la mixité doit favoriser les contacts de tous avec tous contre l'entre-soi des minorités ; elle doit contribuer au retour des « quartiers » dans la République. Elle doit permettre aux habitants des quartiers ethnicisés de se sentir appartenir à la ville plutôt qu'à leur communauté, la ville se présentant comme une métonymie de la communauté nationale⁶¹.

Ainsi, la poursuite de la mixité sociale conduit à se préoccuper davantage de l'intégration des individus et de l'éradication de la spécificité ethnique de certains quartiers, plutôt que de la lutte contre la pauvreté et les discriminations.

L'émergence de politiques interculturelles ?

La convergence entre pratiques interculturelles et actions artistiques et culturelles ne va pas de soi tant les politiques culturelles se sont développées en Europe sur un principe d'universalisme privilégiant le commun sur le particulier.

Observons qu'à l'initiative du Ministère de la culture, sous l'influence de l'Unesco, le terme de diversité culturelle laisse de plus en plus la place à l'expression de dialogue interculturel. Que signifie ce passage de l'un à l'autre ? Qu'est-ce qui se joue dans le passage de la reconnaissance de la diversité culturelle à la question du dialogue interculturel ou sur le dialogue entre les cultures.

Une première hypothèse peut être avancée : tandis que la notion de diversité culturelle insiste en premier lieu sur la préservation des cultures dans le monde et le droit des États à développer leurs propres politiques culturelles, la notion de dialogue interculturel met l'accent sur la rencontre des cultures comme processus favorisant une meilleure compréhension mutuelle, une ouverture à l'altérité, celle des autres comme la

⁶⁰La politique de la ville repose sur trois principes d'action complémentaire : l'action interministérielle, l'action partenariale contractualisée, et l'action « en propre », par des moyens d'interventions spécifiques. Plusieurs réformes ont profondément modifié les modes et moyens d'action de la politique de la ville. D'abord, la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 a créé le programme national de rénovation urbaine et l'ANRU, l'Observatoire national des ZUS et 41 nouvelles zones franches urbaines, s'ajoutant au 44 existantes. La Loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 a introduit une réforme de la dotation de solidarité urbaine et a lancé les dispositifs de réussite éducative. La Loi pour l'égalité des chances de mars 2006 a créé l'Agence nationale pour la cohésion sociale (ACSé) et a porté à 100 le nombre de zones franches urbaines. Enfin, le Comité Interministériel des Villes (CIV), du 9 mars 2006 a lancé les nouveaux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). C'est notamment sur les CUCS que s'opère le volet culturel de la politique de la ville.

⁶¹KIRSZBAUM, Thomas. « La mixité comme critère d'une stratégie d'intégration dans et par le logement ? », *Hommes et migrations*, novembre-décembre 2006, n°1264, p. 91-102. Voir également : EPSTEIN, Renaud et KIRSZBAUM, Thomas. « L'enjeu de mixité sociale dans les politiques urbaines », *Regards sur l'actualité*, juin-juillet 2003, n°292.

sienne propre. Elle pose que la qualité de ce dialogue conditionne celle du vivre ensemble.

Un contrepoint : la comparaison avec les États-Unis

S'agissant de la diversité culturelle, la France et les États-Unis ont un regard divergent. Le journaliste et écrivain, ancien attaché culturel à New York Frédéric Martel montre dans son ouvrage *De la culture en Amérique* les logiques paradoxales qui président dans les stratégies mises en place dans les deux pays. Si depuis 1978 la diversité est la matrice de la société américaine, à l'extérieur en revanche le concept de diversité culturelle est violemment combattu car sont défendues les industries créatives, au détriment des cultures nationales. Pour la France, en revanche, la diversité culturelle reste liée à une forme de nationalisme, celui de l'«exception culturelle». Alors qu'elle la soutient à l'OMC ou à l'Unesco de façon très incantatoire, elle la nie constamment sur son territoire.

Si l'on compare l'incomparable, c'est-à-dire la situation française avec celle des États-Unis, le contraste est frappant. La notion de diversité culturelle est intégrée de fait et de droit dans les politiques publiques mises en place au niveau des États⁶². L'émergence du multiculturalisme a été suivie par sa reconnaissance progressive par les institutions. Le souci d'élargissement des publics a rencontré l'émergence des communautés. Ainsi les actions en faveur des publics « éloignés de la culture » – pour reprendre une expression française – ont inscrit l'action culturelle dans l'action sociale, dans la politique urbaine et dans la réhabilitation des quartiers défavorisés.

Élaborée aux États-Unis dans les années 1970, la notion de « diversité culturelle » a été définie sous l'égide du juge Powel à travers la décision « Bakke » de la Cour Suprême en 1978. Celle-ci marque l'interdiction des quotas « mécaniques » en faveur des minorités. À cette occasion, le juge Powel donne une définition de la diversité : pour lui, il y a explicitement une théorie de la représentation de la diversité – celle du miroir représentatif – à travers la question des universités d'élite qui doivent être un reflet de la société. Formulé au départ dans le contexte spécifique de la sphère universitaire, l'argument a connu un succès certain bien au-delà de son lieu d'émergence initial. Le Congrès a imposé, dans une loi de 1980, votée après les émeutes noires à la fin du mandat de Jimmy Carter, la *cultural diversity*⁶³ comme priorité des agences culturelles fédérales.

Au début des années 1980, cette notion s'est généralisée dans les 4 000 agences culturelles des villes, dans les 50 agences culturelles des États et dans les universités, les musées, les orchestres et les théâtres. En quelques années, la *cultural diversity* devient donc à la place du *melting pot* le nouveau crédo de l'Amérique.

Des politiques d'action culturelle de grande ampleur sont conduites sur deux fronts : d'une part, dans une logique de démocratisation culturelle et à travers le concept de l'*outreach* – autrement dit, tendre la main en allant chercher les publics –, les institutions culturelles indépendantes, les musées, les orchestres, les bibliothèques, ont tenté de diffuser la culture dans les communautés, les quartiers et vers les populations *underserved*, en évitant de limiter l'art à une élite. D'autre part, des actions sont menées afin de diffuser la culture dans les quartiers et vers les publics les plus éloignés. Ainsi, sont organisées des tournées rurales, des concerts classiques dans les

⁶²Voir l'ouvrage : LACORNE Denis, LE TEXIER Emmanuelle, ESTEVES Olivier. *Les politiques de la diversité : Expériences anglaise et américaine*. Paris : Presses de Sciences-Po, 2010.

⁶³ La « diversité culturelle », dans la version américaine du concept, se fonde essentiellement sur un critère ethno-racial, les diversités « esthétiques » étant moins privilégiées. On peut se reporter au chapitre 11 intitulé « La diversité culturelle » de l'ouvrage de Frédéric Martel, *De la culture en Amérique*. Paris : Gallimard, 2006, p. 454-513.

ghettos et notamment à Harlem ; sont ouvertes des annexes de bibliothèques dans les quartiers – les *book-mobiles*.

UNE « NOTION » QUI N'EST PAS OBJET DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

Si le multiculturalisme a fait de nombreux émules chez les auteurs anglo-saxons, l'interculturel n'apparaît pas aujourd'hui en France comme un domaine scientifique à part entière. Dans *Multiculturalisme, différence et démocratie*, le philosophe canadien Charles Taylor propose cette définition – hautement idéologique – de la démocratie comme une politique de la reconnaissance de l'autre, donc de la diversité :

« La société prétendument généreuse et aveugle aux différences est non seulement inhumaine (parce qu'elle supprime les identités), mais hautement discriminatoire par elle-même, d'une façon subtile et inconsciente ».

En France, une telle définition ne pourrait pas voir le jour. La diversité n'intéresse pas les sciences sociales puisqu'elle relève avant tout, comme on l'a vu, du débat politique et idéologique. Il n'en demeure pas moins que le sujet fait débat : les chercheurs sont divisés. Michel Wieviorka est favorable à davantage de reconnaissance des identités tandis que Dominique Schnapper défend une conception plus républicaine de la citoyenneté.

L'anthropologue Michel Rautenberg note le retard accumulé par la recherche française en ce domaine surtout si on compare la production française avec la situation dans les pays anglo-saxons où la réflexion sur le pluralisme culturel s'enracine dans une tradition scientifique déjà ancienne. Il déplore que ce soit :

« un objet de recherche important et un des grands impensés⁶⁴ de la recherche en France. En effet, la floraison actuelle de discours scientifiques sur le fait identitaire ne saurait faire oublier la discrétion, sinon le silence qui ont longtemps caractérisé l'attitude des sciences sociales en France à l'égard de ce phénomène. Ce sujet a longtemps été tabou et, aujourd'hui, on ne sait pas quoi en faire. On commence juste à l'évoquer, mais souvent un peu à tort et à travers. »

Il convient de constater qu'une des tendances majeures de la recherche française ces dernières années est la production de travaux d'histoire de l'immigration, de la période coloniale et de la traite négrière. Ces pans de notre histoire nationale ont, en effet, longtemps souffert d'un déficit de reconnaissance dans le paysage scientifique et culturel français. Les sociologues, puis les historiens se sont les premiers intéressés à l'histoire de l'immigration. Aujourd'hui, l'histoire de l'immigration et des pratiques coloniales est un chantier bien engagé, notamment grâce à des travaux récents. Les sciences sociales peuvent constituer un apport judicieux sur l'état actuel des savoirs et sur notre capacité collective à faire progresser le débat.

⁶⁴C'est nous qui soulignons.

Partie 2 : REPRÉSENTATIONS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (illustration)

« Face à eux, je me sens perplexe et double, oscillant sans cesse, au gré du problème considéré, entre le point de vue de l'universel et du particulier. Il m'arrive de chercher consolation auprès de ceux qui disent se sentir communautaristes avec les libéraux, libéraux avec les communautaristes. Mais cela ne suffit pas à dissiper mon trouble ⁶⁵ »

Mona Ozouf

Replacer la réflexion dans le champ politique permet de mieux comprendre la place actuelle de la bibliothèque dans l'espace public et de mieux appréhender les facteurs socioculturels qui expliquent la faiblesse ou l'absence de prise en compte de la diversité culturelle en bibliothèques. Après l'aperçu sur les essentielles clarifications sémantiques, il importe d'apporter des vues claires et pratiques. Ainsi, la première partie dialogue nécessairement avec celle qui va suivre : parce que la première partie est la cause, et la deuxième partie l'effet. Parce qu'elle en est également le miroir.

Il serait néanmoins parfaitement faux d'avancer que les représentations sur la diversité culturelle trouvent de réelles spécificités au cœur du métier de bibliothécaire. Sur le thème de la diversité culturelle en bibliothèques, des voix s'élèvent – toujours les mêmes –, d'autres voix restent silencieuses. Certaines évoquent leur attrait pour la question, d'autres évoquent leurs désaccords, bien légitimes. D'autres encore ont réellement conscience du rôle majeur des bibliothèques dans la promotion de la diversité culturelle. Mais subsistent des désaccords importants autour du rôle et de la fonction de la diversité culturelle dans les bibliothèques. Ces dissensions peuvent prendre différentes formes et semble-t-il pourraient être fortement influencées, inconsciemment ou non, par ce qu'on appelle le modèle universaliste abstrait français.

D'où cette question : quelles représentations – individuelles et collectives – de la diversité culturelle en bibliothèques ? À l'occasion des journées « diversité, identité, culture » organisées à la Bpi les 17 et 18 octobre 2005 – trois jours avant que l'Unesco adopte une déclaration pour la promotion des expressions culturelles –, Gérard Grunberg affirmait : « Les bibliothèques font vivre la diversité culturelle⁶⁶ ». L'affirmation est ambitieuse, presque péremptoire. On est en droit de se demander quelle est la nature du décalage entre le penser, le dire et le faire ?

EN THÉORIE : UN INTÉRÊT MITIGÉ

Une des premières tâches consiste à faire un état des lieux de la production bibliothéconomique sur la question de la diversité culturelle. L'enjeu est de comparer la théorie et les pratiques des professionnels. Quel est l'impact aujourd'hui de la tradition bibliothéconomique qui enseignait l'unité des collections et l'unicité du public ?

⁶⁵OZOUF, Mona. op. cit. p. 259.

⁶⁶LE FOLL, Anne. « Identité, culture et diversité », *BBF*, 2006, n° 3, p. 102-103 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 04 décembre 2010

Des études bibliothéconomiques : constat et limites

Dans le *BBF* ?

Indice symbolique, mais révélateur : il s'agit tout d'abord de repérer le nombre d'occurrences de l'expression lorsque l'on tape « diversité culturelle » ou « interculturel » dans le moteur de recherche du *BBF*. Ensuite, il est intéressant de procéder à une analyse en termes de quantité et de contenu. Ainsi, 104 articles intègrent plus ou moins l'expression de « diversité culturelle ». Il est à noter que la première occurrence date de 1988 : l'article citant le terme de diversité culturelle a pour thème central la coopération culturelle à l'échelle de l'Union européenne⁶⁷. De même, l'expression n'apparaît pas moins de 99 fois entre 2000 et 2010. Cette observation est révélatrice du caractère récent du débat de société et correspond tout à fait au calendrier de la promotion de la diversité culturelle menée par l'Unesco. Concernant le terme d'interculturel, 38 occurrences sont notifiées. La plus ancienne occurrence est de 1985 ; on la retrouve au sein d'un compte-rendu d'un ouvrage allemand sur les modalités d'accueil des lecteurs étrangers au sein des bibliothèques publiques allemandes⁶⁸. Dans cet article, Jean-Pierre Meyniel y évoquait déjà l'interculturalité et en proposait une définition :

«L'échange interculturel [...] [est] l'équilibre entre l'appropriation des comportements du pays d'accueil et le culte de l'héritage du pays d'origine. La stratégie d'accueil de l'étranger dans une bibliothèque publique dépasse alors le simple choix de livres et le coin-lecture réservé et aboutit à sa prise en charge intensive afin de l'amener à une participation active à la vie publique de son pays d'accueil. »

Dans les mémoires Enssib

Ce constat est partagé concernant les mémoires professionnalisants de l'Enssib : les mémoires consacrés à la diversité culturelle en France sont rares et l'intérêt pour ces questions reste encore relativement limité. L'exemple du mémoire de Marie-Hélène Buffet est l'exception qui confirme la règle⁶⁹. La diversité culturelle reste l'apanage des pays anglo-saxons comme en témoigne l'étude sur l'état des lieux de la question au Québec d'Amélia Laurenceau « Les bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle⁷⁰ ». À cela s'ajoute le point de vue comparatiste que l'on retrouve dans le mémoire d'étude d'Olivier Tacheau, précurseur en la matière : « Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française⁷¹ ».

Certes, certains mémoires Enssib traitent de manière implicite la problématique mais la diversité n'est pas au cœur du sujet. La diversité culturelle est plutôt envisagée par le biais de la question de l'accueil des publics étrangers : tel est l'exemple des mémoires de Nelly Godonou-Dossou sur l'accueil des publics étrangers à la Bibliothèque

⁶⁷PATRICK, Olivier. « Bientôt l'Euroculture », *BBF*, 1988, n° 1-2, p. 28-30 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 décembre 2010 : « Il semble désormais admis de tous que la Communauté ne représente pas une unité culturelle, mais que sa force provient, au-delà de racines communes, de la diversité culturelle et linguistique de ses capacités de création. »

⁶⁸MEYNIEL, Jean-Pierre. « Ausländer in Öffentlichen Bibliotheken », *BBF*, 1985, n° 1, p. 94-94 [en ligne]<<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 18 décembre 2010

⁶⁹BUFET Marie-Hélène. *Culture, actions culturelles, et intégration en France des immigrés et de leurs enfants*, rapport DESSIS (Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique documentaire). Villeurbanne : Enssib, 2001.

⁷⁰LAURENCEAU, Amélia. *Les bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle*, mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, janvier 2004.

⁷¹TACHEAU, Olivier. *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française*, mémoire d'étude DCB. Villeurbanne: Enssib, janvier 1997.

municipale de Lyon⁷², et celui d'Aline Moncey sur l'accueil des populations migrantes à la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne⁷³. A l'instar de Caroline Revest⁷⁴ qui a étudié les langues d'immigration à travers l'exemple des bibliothèques suédoises, l'approche d'Hélène Bouquin-Keller est plus traditionnellement orientée sur la constitution des collections « dites en langues d'immigration⁷⁵ » au sein du réseau de la Ville de Paris notamment.

Dans la littérature professionnelle

Sur la question même de pluralité culturelle, une journée d'études a été organisée, qui est restée depuis lettres mortes. Elle a donné lieu à une publication⁷⁶. Des journées d'études ont été récemment organisées sur le sujet. Le 22 mai 2008, le Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques Médiadix proposait, au pôle Métiers du livre de Saint-Cloud, une journée d'étude consacrée à l'interculturel en bibliothèque, coordonnée et modérée par Marielle de Miribel et Anne Rabany⁷⁷. Par ailleurs, deux journées d'étude ont été consacrées récemment à des questions connexes à la diversité culturelle, sur l'insertion et l'accompagnement à l'emploi : « Bibliothèques et services d'accompagnement à l'emploi », organisée par l'Arpel – Agence Régionale pour l'Écrit et le Livre⁷⁸ – le 13 novembre 2008, mais aussi sur la question du lien social : « La bibliothèque, outil du lien social », par le conseil général du Val-d'Oise le 11 décembre 2008.

Force est de constater que si de plus en plus de professionnels des bibliothèques sont désormais convaincus de leurs responsabilités en matière de cohésion sociale et de construction des valeurs citoyennes, il n'en demeure pas moins que la littérature professionnelle sur le sujet de la diversité culturelle reste relativement parcellaire.

Elle se limite aux exemples étrangers tandis que les publications demeurent ponctuelles. C'est à travers la réflexion sur la bibliothèque comme lieu des liens sociaux et de la formation personnelle que ce questionnement fait date, puisque le *BBF* en 1982, présentait un rapport de trois conservateurs stagiaires à New York intitulé « Immigrés et bibliothèques publiques aux États-Unis »⁷⁹. Quinze ans plus tard, en 1997, un article fait état de l'approche multiculturaliste dans les bibliothèques américaines⁸⁰. Depuis,

⁷²GODONOU-DOSSOU, Nelly. *L'accueil du public étranger en bibliothèque municipale*, mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, janvier 2002.

⁷³MONCEY, Aline. « L'accueil des populations migrantes à la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne », mémoire Master Enssib, Mémoire master. Villeurbanne : Enssib, 2008.

⁷⁴REVEST, Catherine. « Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques publiques suédoises : l'exemple de Göteborg », mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 1992.

⁷⁵BOUQUIN-KELLER, Hélène. « Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises », *BBF*, 2003, n° 5, p. 34-40 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 novembre 2010

⁷⁶Voir l'ouvrage : *Pluralité culturelle en actes : un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*. Paris : ABF, 2004 (Médiathèmes). L'ouvrage regroupe en fait plusieurs ensembles. Tout d'abord, les actes de la journée d'études « Bibliothèques publiques et pluralité culturelle » organisée par le groupe ABF Provence-Alpes-Côte-d'Azur en janvier 2002 à Marseille. Textes d'Olivier Tacheau, Hélène Bouquin, Dominique Peignet, Blandine Aurenche, Dominique Tabah, Vincent Geisser, et retranscription de deux débats de la journée. Une deuxième partie présente « quelques réflexions et expériences en France et à l'étranger », autour de deux comptes rendus d'autres rencontres professionnelles sur les mêmes sujets : « Pluralité culturelle et bibliothèques, publics, collections et services », tenue à Paris en mai 2003 (par Juliette Doury-Bonnet), et « Public libraries and multilingual collections », organisée par l'Ifla à Utrecht en août 2003 (par Isabelle Famechon). Les contributions sont d'Anne Volkoff (sur le service d'autoformation aux langues étrangères à la BPI) et de Dominique Tabah (« Pour une mémoire de l'immigration »). Un compte-rendu des journées est publiée dans un article du *BBF* : Doury-Bonnet, Juliette, « Pluralité culturelle et bibliothèques », *BBF*, 2003, n° 5, p. 84-86 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 novembre 2010

⁷⁷Le compte-rendu de la journée est disponible à travers le rapport qu'en fait Florence Bianchi : « L'interculturel en bibliothèque : état des lieux, problématique, enjeux », *BBF*, 2008, n° 6, p. 105-106 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 novembre 2010

⁷⁸ Depuis 2009, l'ARPEL s'est associée à l'Aquitaine Image Cinéma (AIC) pour créer l'ÉCLA (Écrit, Cinéma, Livre et Audiovisuel).

⁷⁹ICARDO, Marie-Noëlle. « Immigrés et bibliothèques publiques aux États-Unis », *BBF*, 1982, n° 4, p. 195-202 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 novembre 2010

⁸⁰CARRO-REHAULT, Antoine. « Multiculturalisme dans les bibliothèques américaines : l'exemple de New York ». Les bibliothèques dans l'information, Bulletin d'informations de l'ABF, n°176, 1997, p.50-56.

plusieurs articles *BBF* ont évoqué les services innovants mis en place aux États-Unis : mentionnons les exemples des bibliothèques californiennes et celui de la *Queens Library*, modèle de la diversité culturelle⁸¹. Les exemples font également volontiers référence aux bibliothèques de l'Europe du Nord – par exemple, Aarhus au Danemark, ou les bibliothèques publiques en Allemagne –, attestant le fait qu'il existerait un « modèle nordique » dans l'imaginaire des bibliothécaires français.

La violence symbolique

Il est un marronnier des bibliothécaires, celui du mur noir des livres ou de la violence symbolique émanant de la bibliothèque. La bibliothèque est un espace de liberté, ouvert en principe à tous, mais fréquenté majoritairement par les classes moyennes. C'est dans cette veine qu' Olivier Tacheau fait remarquer :

« Tout d'abord, il faut nous rappeler sans cesse la violence de nos bibliothèques : violence symbolique, violence esthétique, violence intellectuelle pour l'exclu qui ne sait pas décoder cette institution qui lui est offerte, et donc qu'il ignore ou qu'il fuit » [...] A force de penser nos bibliothèques sur le modèle des librairies de luxe et de la consommation culturelle (lumières tamisées, fauteuils profonds, marbre et moquette, signalétique implicite...), nous n'avons plus que le public qui fréquente généralement ce genre d'établissements, alors que notre cible est justement ceux qui en sont exclus de par leur capital économique et culturel⁸²».

Un tabou ?

Ici vient l'analyse des discours face aux questions. Aux questions sur le rôle de la diversité culturelle en bibliothèques, les réponses et les réactions ont été diversifiées. Plusieurs réactions identiques transparaissent de façon récurrente dans les réponses des professionnels interrogés.

Des tensions

Il y a d'abord le ressenti que n'aurait pas pu mettre en lumière une enquête quantitative. Il y a le malaise ressenti par les interlocuteurs obligés d'évoquer le sujet de la diversité culturelle en France.

Lors de la journée d'étude organisée par le groupe PACA de l'ABF à Marseille, Vincent Geisser, alors chercheur à l'Iremam – Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, à Aix-en-Provence –, avait alors noté trois registres récurrents : celui des tensions, celui des problèmes spécifiques aux bibliothèques et celui des solutions⁸³. Traduites par le non-choix ou l'indécision, trois types de tensions sont mises en évidence :

• D'abord, des crispations entre les professionnels des bibliothèques et les décideurs politiques, les autorités de tutelle : la crainte « d'être instrumentalisés par des élus gadgétisés » (sic).

⁸¹Voir HAPPEL, Rolf. « Transformer les bibliothèques », *BBF*, 2006, n° 3, p. 64-67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 novembre 2010 ; GITNER, Fred J. et ROSENTHAL, Stuart A. « La queens Library », *BBF*, 2007, n° 3, p. 71-77 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 novembre 2010 ; PIRSICH, Volker, « Missions interculturelles des bibliothèques en Allemagne : tendances et perspectives », *BBF*, 2009, n° 2, p. 68-71 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 novembre 2010 ; BRINKLEY, Jacquelyn et LEHN, Carla. « Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme en Californie : l'action des bibliothèques », *BBF*, 2009, n° 2, p. 35-38 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 novembre 2010

⁸²TACHEAU, Olivier. op. cit.

⁸³ Voir le compte-rendu dans *Bibliothèque(s)*, n° 3, juin 2002, p. 61.

- Ensuite, des tensions entre les professionnels et les usagers eux-mêmes.
- Enfin, des tensions entre les professionnels ne partageant pas les mêmes convictions personnelles et professionnelles.

Le mot « impensé » est même prononcé par Vincent Geisser. Prenant l'exemple de Marseille, il évoque « un désarmement, un impensé institutionnel face à des expériences locales ».

La difficulté pratique à cerner la diversité culturelle

Mais il ne s'agit pas de jeter la pierre aux bibliothécaires et aux institutions. Comme les autres espaces publics, les bibliothèques ont une difficulté pratique à cerner le pluralisme culturel. Une raison plausible semble être liée à celle des mots employés.

Il apparaît que les confusions sont, somme toute, sémantiques. Si le terme de diversité culturelle n'a pas droit au chapitre dans la littérature bibliothéconomique, ne serait-ce pas parce que d'autres mots sont plus courants dans le vocabulaire professionnel ? Ce constat est valable pour l'ensemble des acteurs locaux. C'est ce que montre une enquête sociologique menée à Lyon entre avril et octobre 2008 sur 50 acteurs locaux interrogés⁸⁴. La majorité (31) avouent pas avoir recours au terme de diversité culturelle. Mais parmi eux, 15 utilisent d'autres vocables associés selon eux à la diversité culturelle :

–8 choisissent le terme de mixité culturelle (école, MJC, chef de mission territoriale)

–6 parlent de différence

–4 utilisent le mot d'accessibilité et d'ouverture (les institutions culturelles).

Selon la même enquête, parmi les 6 personnes qui ne s'approprient pas le terme, il s'agit de représentants de structures culturelles et artistiques. Les raisons qui sont mises en avant sont le flou d'une notion protéiforme et dont le contenu reste mal maîtrisé :

« C'est un mot « à la mode », un mot « creux », et « mou » a priori »

Ou encore :

« Ce n'est pas quelque chose d'intégré, ni dans le discours, ni dans les pratiques professionnelles, moi, je ne le porte pas vraiment de façon lisible et volontariste. Ça me parle dans la mesure où quand on travaille dans la Politique de la ville, les questions d'art et de culture se frottent obligatoirement à ces question de diversité des origines, des formes aussi. Je ne le reprends pas à mon compte, ce sont des mots qui me font un peu peur a priori, qui semblent creux et dont je ne maîtrise pas le contenu ».

Pour les bibliothèques, Olivier Tacheau évoque cette difficulté à :

« évoquer sereinement les questions de la pluralité culturelle dans notre République une et indivisible, et par voie de conséquences de parler des groupes ou des communautés porteuses de différences : linguistique, religieuse, ethnique, sociale, culturelle...Catégories dont les contours s'enchevêtrent et se recourent bien souvent. Nous nous trouvons en effet sur un terrain miné, qui fait souvent plus ré-

⁸⁴« Le regard de cinquante acteurs de terrain sur la diversité culturelle à Lyon » [en ligne], étude à destination de la Mission de Coopération Culturelle de la ville de Lyon », avril-octobre 2008 [consulté le 28 novembre]. Disponible sur : <<http://www.polville.lyon.fr/static/polville/contenu/fichiers/DIVERSITE/Etude%20sur%20la%20diversite%20culturelle%20vue%20par%20les%20acteurs%201y.pdf>>

agir que réfléchir, et où la moindre interrogation provoque *ipso facto* des réactions épidermiques chez les acteurs sociaux et politiques, mais aussi dans notre lander-nau professionnel, comme en témoigne la vive polémique apparue en octobre 2001 autour d'un simple questionnaire lancé sur biblio-fr, la liste des diffusion des bibliothécaires, par Nelly Godonou-Dossou, conservateur-stagiaire à l'Enssib⁸⁵».

Le sujet de la diversité culturelle représente donc un thème inédit lorsqu'il est corrélé aux bibliothèques.

Un déni et des présupposés

La ville de Vénissieux par ses actions menées à destination des quartiers populaires et son dynamisme culturel semblaient être un terrain d'enquête intéressant dans le cadre d'une étude concernant la diversité culturelle en bibliothèque. Comme pour les autres villes, ont été contactés le directeur des affaires culturelles, la directrice des bibliothèques, l'élue à la culture – qui est la première adjointe.

Toutes ces tentatives sont restées lettres mortes. Mais outre de l'absence de réponse, j'ai dû faire face à l'agressivité d'un certain nombre de personnel. Suite à l'annulation fortuite – et sans justification de surcroît – d'un rendez-vous avec la responsable des bibliothèques de quartier, un agent a accepté de me prendre au téléphone pour m'expliquer la raison pour laquelle il ne donnait pas suite à l'enquête entreprise sur la diversité culturelle à Vénissieux.

Ses raisons étaient les suivantes : il privilégiait le qualitatif au quantitatif. Notamment des étudiants en école d'architecture travaillaient sur l'architecture de la bibliothèque, ce qui lui semblait très important, au vu du bâtiment prestigieux dont dispose la ville de Vénissieux⁸⁶. Il a tenu à préciser qu'une enquête sur la diversité culturelle cachait nécessairement des présupposés, et à ce titre, dans le temps imparti de notre étude, se refusait à m'accorder un entretien. Dans plusieurs cas, le terme même de diversité culturelle a pu susciter de la méfiance chez l'interlocuteur. Il a été maintes fois rappelé que ce terme recouvrait un débat politique, « scabreux », selon les termes de Florence Schreiber, sur l'identité nationale.

Un je ne sais pas

Au vu de la complexité et de la plasticité de la notion de diversité culturelle, beaucoup d'interlocuteurs ont exprimé leur embarras quant à cette expression. Il s'agissait bien sûr d'une gêne prudente. Que recouvre-t-elle vraiment ? Les questions posées étaient volontairement ouvertes⁸⁷. Quand les interlocuteurs ont accepté de répondre, les premiers mots employés étaient les suivants : « J'espère que je vais trouver quoi vous dire...enfin, on va voir ».

J'ai été confrontée à la « perplexité » – sic – d'un de mes interlocuteurs qui a avoué n'avoir « jamais entendu parler de cette question-là », en bibliothèques publiques notamment. La nécessité d'établir des comparaisons sur ce sujet est souvent invoquée : « C'est intéressant, je ne peux rien vous dire en France mais dans les bibliothèques étrangères vous trouverez quoi dire. »

⁸⁵TACHEAU, Olivier. « De l'élu à l'exclu en passant par la bibliothèque », in *Pluralité culturelle en actes, un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*. Paris : ABE, 2004, p. 13.

⁸⁶L'architecte du bâtiment est Dominique Perrault.

⁸⁷Voir Annexe 1.

L'illégitime

La nécessité d'être légitime lorsque l'on aborde les questions de pluralité culturelle est souvent évoquée. Pour certains, cette question d'ordre politique ne participe pas des interrogations professionnelles et doit être laissée au politique. Pour d'autres, la question doit être strictement traitée par les professionnels des bibliothèques rencontrant des publics pluriels. Tel est ce qu'explique Olivier Tacheau alors qu'il a été invité par le groupe ABF PACA, et qu'il ouvre la journée en mentionnant la situation « inédite » dans laquelle il se trouve. Il avoue que la situation l'embarrasse :

«étant donné que j'étais par la force des choses professionnellement déconnecté des problématiques qui nous réunissent aujourd'hui [pluralisme culturel en bibliothèques publiques]. En effet, je m'occupe d'une bibliothèque universitaire de droit et de sciences économiques à l'université de Limoges, ce qui me place à la fois à l'intérieur de votre milieu professionnel et à l'extérieur des institutions de lecture publique généralement confrontées à la question des minorités⁸⁸».

Souhaitant le contacter dans le cadre de mon mémoire, Olivier Tacheau n'a pas souhaité donner suite à ma demande, se justifiant de la sorte :

« Travaillant en BU depuis 1998, je suis désormais très éloigné de toutes ces problématiques et n'ai aucune légitimité à vous répondre⁸⁹».

Cette réponse a le mérite de poser deux questions : la diversité culturelle est-elle *stricto sensu* l'apanage des politiques ? Ou bien quand la question est prise en charge par les professionnels, doit-elle être laissée aux seules bibliothèques publiques au sein d'une ville accueillant un public « différent » ?

Essais de définition

Demander aux interlocuteurs comment ils définissent la diversité culturelle permet de montrer comment est perçue cette notion. La définition a été fonction non seulement des interlocuteurs mais aussi de leurs positionnements dans le champ culturel.

Marion Lhuillier, responsable de la Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble affirme que le champ d'acception de l'expression diversité culturelle est immense, et n'a pas de contenu scientifique en soi. Elle entend surtout la diversité linguistique, qui est déjà mal appréhendée. Dans le rapport *Livre 2010* rédigé par Sophie Barluet⁹⁰, n'est mis en évidence que le travail en direction de l'apprentissage du français. Compte tenu de l'immensité de la question de la diversité culturelle, il s'agit de circonscrire le terme à un angle d'approche : soit la diversité des actions en bibliothèques, soit la question des publics empêchés.

Au sein des services déconcentrés du Ministère de la culture, la perception de la diversité culturelle est double. Les conseillers du livre et de la lecture sont moins impliqués sur la question. Pourtant, la notion est interrogée, et une demande de définition au préalable est notée. Caroline Durand (conseillère livre et lecture à la DRAC Midi-Pyrénées), reprenant à son compte la définition de l'Unesco, pose cette question :

⁸⁸TACHEAU Olivier, op. cit., p. 13.

⁸⁹Je me permets de citer cette justification donnée par Olivier Tacheau dans le corps du mail qu'il m'a adressé le 14 octobre 2010.

⁹⁰Voir le rapport *Livre 2010. Pour que vive la politique du livre*, Sophie Barluet, juin 2007.

« Par diversité culturelle, qu'entend-on ? Il ne s'agit pas pour moi de la diversité des publics, mais de la diversité des expressions culturelles ».

Benoit Guillemont, conseiller action culturelle à la DRAC Rhône-Alpes propose deux axes de définitions possibles. La première restreint le champ de la diversité culturelle à celle des origines. La deuxième renvoie davantage à la diversité des actions menées au sein de la DRAC.

On retrouve la même bipolarité lorsqu'on interroge les responsables des bibliothèques. Annie Brigant directrice-adjointe à la Bibliothèque Municipale de Grenoble demande judicieusement :

« Par diversité culturelle vous entendez prise en compte de la multiplicité des cultures d'origine des publics, multilinguisme des collections, etc, ou bien diversité culturelle au sens plus large de réponse à travers les collections et les services à la diversité des attentes des publics des plus exigeants aux plus éloignés de la lecture (en termes de formes d'expression, de niveau des collections, de types d'animations, de modes d'intervention pour développer la lecture...) ⁹¹ ».

Abordant les particularités d'une bibliothèques de quartier de Toulouse, Martine Itier-Coeur, bibliothécaire à la Bibliothèque de la Reynerie et à la Bibliothèque du quartier du Mirail en plein chantier, propose que la diversité soit élargie à la mixité non seulement culturelle, sociale, mais aussi entre hommes et femmes – mixité en général.

Le mot de mixité entre fille et garçon revient. Au cours d'une table-ronde sur les bibliothèques et les violences urbaines, qui a eu lieu en 2006, le sociologue Denis Merklen affirme que :

« Les filles [...] n'ont pas le même rapport aux institutions. »

Affirmation reprise par Florence Schreiber, directrice du réseau des Bibliothèques de Saint-Denis (Plaine Commune) :

« Si le travail des bibliothécaires ne différencie aucunement filles et garçons, la bibliothèque représente davantage un outil d'affranchissement pour les filles [...], d'autant que la question de l'émancipation familiale est loin d'être réglée : certaines jeunes filles n'ont que trop tendance à boucher leur horizon en s'assignant des tâches convenues et en limitant leur travail et leurs possibilités. La bibliothèque répond plus que jamais au besoin d'un terrain neutre pour la confrontation entre les deux sexes : un lieu convivial, un lieu de rencontres et même de drague – bien que cette dernière activité tende malheureusement à régresser ⁹² ».

Plus spécifiquement, Florence Schreiber développe trois dimensions de la diversité culturelle : à savoir l'hospitalité, les collections, l'âge et la mixité. Plus généralement, Dominique Tabah pense que la notion de diversité implique celle de construire des identités en mouvement. Pour elle, c'est une question politique en soi car elle participe du vivre-ensemble sur le même territoire, et en ce sens, constitue la première arme contre le communautarisme. La diversité culturelle – qu'elle entend au sens de pluralité culturelle – en bibliothèques publiques recouvre deux questions distinctes. La première concerne l'ouverture des bibliothèques aux cultures étrangères à travers les collections, et les services et autres manifestations qui sont proposés. La

⁹¹Je me permets de citer la question qui m'a été posée par courriel après avoir demandé un entretien avec Annie Brigant.

⁹²Cité par LIEBER, Claudine. « Bibliothèques et violences urbaines », *BBF*, 2006, n° 4, p. 105-107 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 décembre 2010

deuxième est la question de l'accessibilité aux services de la bibliothèque aux populations étrangères ou immigrées :

« Quelles sont les collections, les services et les actions à développer pour favoriser la fréquentation et faciliter l'usage de la bibliothèque par ces publics ?⁹³ ».

Pour Florence Schreiber, s'il y a à Saint-Denis une grande diversité culturelle, il existe une grande similitude sociale, caractérisée par la pauvreté. Ainsi, les services de la bibliothèques sont gratuits et l'inscription à la bibliothèque est moins formalisée qu'ailleurs. D'autres bibliothèques, comme le réseau des bibliothèques municipales de Grenoble par l'action menée par Maryse Oudjaoui, affirment leur rôle social en favorisant l'intégration des publics et en mettant en place des stratégies permettant d'aller même au-devant de nouveaux publics.

EN PRATIQUE : DES ACTIONS ALÉATOIRES ET PONCTUELLES

Des actions aléatoires

Du « bricolage »

A travers les actions hors les murs, les actions à destination des publics empêchés et éloignés ne manquent pas. Mais en l'absence d'une loi définissant les missions précises des bibliothèques, les bibliothécaires sont condamnés à inventer et à s'adonner, comme l'affirme Dominique Arot, à un « bricolage permanent et inventif⁹⁴ ».

« Bricolage », le terme revient. Il n'est pas dénué de sens : ainsi, Claude Lévi-Strauss pouvait-il affirmer dans *La Pensée sauvage* que « les acteurs bricolent », s'arrangent,

« avec les moyens du bord, c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais est résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées⁹⁵ ».

Concernant la diversité culturelle, les acteurs sont invités à inventer en permanence leurs identités collectives à partir de leurs engagements individuels. Pour la France, le bricolage désigne un entre-deux autour du particulier et de l'universel.

Il en résulte, outre la quasi absence de projet interculturel au sein des villes, une ambivalence entre les projets politiques orientés sur l'interculturel et les pratiques des acteurs au sein des institutions. À Lyon⁹⁶, le projet interculturel intégré aux politiques culturelles existe, mais ne concerne pas encore les bibliothèques qui ne semblent pas à

⁹³TABAH, Dominique. « Cultures étrangères, usagers étrangers et immigrés à la bibliothèque de Bobigny », in *Pluralité en actes : un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*. Paris : ABF, 2004, p. 40.

⁹⁴Le propos est relaté dans un article du *BBF*. LE FOLL, Anne. op. cit.

⁹⁵« Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâche diversifiées; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos, et la règle de son enjeu est de toujours s'arranger avec les "moyens du bord", c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais est résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures. » in Claude LEVI-STRAUSS, *La Pensée sauvage*. Paris : Ed. Plon, 1962, p. 27.

⁹⁶Le projet interculturel de la ville concerne les politiques culturelles et mentionne notamment le volet culturel de la politique de la ville [en ligne] <<http://www.polville.lyon.fr/static/polville/contenu/fichiers/DIVERSITE/lettre%20Conseil%20Europe.pdf>> Consulté le 3 décembre 2010

l'évidence légitimes en ce domaine. Le domaine de la lecture publique resterait-il pour les décideurs limité à celui des livres ? On est en droit d'émettre un doute. À Toulouse, le projet interculturel reste récent. Les représentations au sein de la ville semblent consacrer la dichotomie entre un centre ville culturellement favorisé et la périphérie :

« Finalement, deux territoires culturels semblent composer l'agglomération toulousaine, deux propositions culturelles qui cohabitent mais qui ont du mal à communiquer entre elles. Au Mirail [quartier populaire de Toulouse], on va parler de socio-culturel et d'accompagnement social vers la culture, ailleurs on parle de culture tout court ; au Mirail on va parler de "projets pédagogiques pour accompagner ceux qui ne savent pas", ailleurs on parle de qualité de la programmation et d'excellence⁹⁷».

Le débat sur la diversité culturelle souffre donc encore aujourd'hui d'un profond décalage entre les projets politiques officiels et les pratiques réelles des acteurs.

Des actions volontaristes parsemées

On doit noter le profond décalage professionnel entre des bibliothèques qui ne prennent pas du tout en compte la question et celles qui ont à leur tête des individualités actives, voire militantes. Comme l'évoque très justement Olivier Tacheau,

« il convient de faire une introspection générale sur nos pratiques et sur la manière dont nous abordons et gérons la pluralité dans nos bibliothèques en évitant l'écueil majeur de ce que j'appellerai le « syndrome Bobigny », où les situations exemplaires, mais malheureusement minoritaires, occultent la majorité des endroits où rien ne se fait et finissent pas nous disculper collectivement en nous rendant bonne conscience et en faisant nôtres des discours et des actions volontaristes pourtant peu répandus⁹⁸ ».

La diversité culturelle est une notion qui conduit à se dire individuellement ou intimement. Les témoignages sont pléthoriques qui attestent de l'engagement et de la conviction autour de cette question. Lors de notre entretien téléphonique, Dominique Tabah a tenu à préciser avant même de commencer à argumenter sur le rôle de la diversité culturelle en bibliothèques son intérêt particulier lié à son histoire personnelle et familiale pour cette question. Même introduction de la part de Florence Schreiber qui, dès le début de la conversation, a mentionné sa vocation professionnelle par le fait qu'elle avait toujours travaillé dans des villes où la population venait de partout. Enfin, pour Marion Lhuillier, qui prépare une thèse sur le traitement des collections étrangères, ce sujet renvoie à une passion personnelle pour l'étranger en général.

Des actions ponctuelles

Des actions existent et sont mises en place, mais il ne s'agit pas d'en dresser un catalogue. Au niveau des collections, il faut se référer à l'étude menée dans le cadre de son mémoire Enssib par Hélène Bouquin-Keller, déjà précédemment citée. Néanmoins, on peut distinguer une typologie d'actions : la constitution de collections multilingues d'une part ; la mise en œuvre d'actions variées qui passent par l'organisation d'ateliers

⁹⁷Colloque Culture, territoires et société en Europe : les politiques culturelles en question, (28-29 mai 2009), organisé à l'Université de Grenoble par l'Observatoire des politiques culturelles et l'UMR PACTE. Voir le texte « Les assises de la culture à Toulouse : pour une approche renouvelée de l'action culturelle locale ? » [en ligne] <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/97/05/PDF/Communication_Colloque_Grenoble.pdf> Consulté le 5 décembre 2010.

⁹⁸TACHEAU Olivier, op. cit., p. 14.

d'alphabétisation et de manifestations visant à valoriser la mémoire de l'immigration, d'autre part.

Les collections : une réflexion en cours

Le domaine de l'écrit est un enjeu politique et professionnel de première importance. On y retrouve le cœur de métier des bibliothèques et des éditeurs, et de façon plus générale celui des médiateurs de savoirs. L'organisation des savoirs et leur mise à disposition de façon intégrale afin que chacun se fasse son propre jugement sont les fondements de toute démocratie.

Le terme de collections revient très souvent dans les entretiens et dans la littérature professionnelle. Sa combinaison avec la notion de « pluralisme » semble actée depuis que Jean-Luc Gautier-Gentes⁹⁹ a observé en 1998 la difficulté de définir la notion de pluralisme en bibliothèque. Ce questionnement s'inscrivait alors dans le contexte de la censure menée par l'extrême-droite à l'intérieur même des bibliothèques¹⁰⁰. Dans la mesure où cette définition se posait en termes politiques, il insistait sur la nécessité de recentrer le débat sur la vocation de service public de la bibliothèque. Aujourd'hui cette conception est largement répandue : pour chacun, la bibliothèque reste un lieu encyclopédique de libre réflexion.

Toutefois, même si la Charte des bibliothèques¹⁰¹ préconise le pluralisme en bibliothèque, il n'existe aucune définition juridique, ni davantage de législation obligeant une collectivité locale à l'appliquer. Les bibliothécaires semblent malgré tout conscients de la nécessité d'élargir le multilinguisme des collections. C'est le cas tout à fait particulier de la Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble dont Marion Lhuillier est responsable¹⁰². Il s'agit de créer des fonds en langues étrangères qui ne se limiteraient pas aux langues européennes. Dominique Tabah, directrice des Bibliothèques de Montreuil propose d'élargir les collections et les ressources en langues d'immigration¹⁰³. Ainsi écrit-elle :

« Prenant en compte la présence de nombreux utilisateurs issus de cultures étrangères, nous sommes attentifs à intégrer à notre fonds ce qui est représentatif de chacune des communautés, mais comme enrichissement du patrimoine collectif et non comme représentation des cultures communautaires. Elle contribue à une assimilation réussie sur la base d'une appartenance plurielle, avec la possibilité pour ces lecteurs de revisiter leur propre histoire¹⁰⁴».

En bibliothèque, à Bobigny notamment, la constitution de collections généralistes dans les langues d'origine a eu une double visée. Elle doit permettre aux populations migrantes de garder une attache avec leurs pays et de mieux connaître et appréhender le nôtre – à travers des guides de Paris ou de grands auteurs français, traduits dans les langues concernées.

⁹⁹GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. « Vocation encyclopédique des bibliothèques et pluralisme : réflexion. », Nouvelles d'ici et d'ailleurs, *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°178, 1998, p.64-67.

¹⁰⁰Notons les cas de censure menée par les municipalités d'extrême-droite dans les bibliothèques de la région PACA, notamment à Orange.

¹⁰¹« La Charte des bibliothèques », in *Rapport du Président [du Conseil supérieur des bibliothèques] pour l'année 1991*, p.19-36, Paris, CSB, 1992.

¹⁰²FRITZINGER, Anne-Catherine. « Un fonds de littératures étrangères en version originale à l'Alcazar », *BBF*, 2007, n° 3, p. 58-61 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 novembre 2010 LHUILLIER Marion, « La bibliothèque municipale internationale de Grenoble », *BBF*, 2007, n° 3, p. 52-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 novembre 2010

¹⁰³Cette expression est par ailleurs reprise par Hélène Bouquin-Keller dans son mémoire de DCB.

¹⁰⁴TABAH, Dominique. « Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny », *BBF*, 1997, n° 1, p. 41-50 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 décembre 2010

Il en est de même à Plaine Commune, à quelques nuances près : les collections y sont perçues comme un pan indéniable de la diversité culturelle. Une véritable stratégie de politique documentaire est à l'œuvre à travers l'acquisition d'une grande diversité de livres dans une palette de langues diversifiée – en anglais, espagnol, chinois, turc, tamoul. Ces fonds positionnés en miroir sont traités comme des fonds vivants, et non comme des objets morts. Il est enfin à noter qu'existe dans plusieurs bibliothèques un portail en plusieurs langues : tel est le cas de la Bibliothèque internationale de Grenoble, ou encore de la Bpi (portail en français, en anglais et en espagnol).

Mais la constitution de collections soulève également des questions, car ce qui relève de la pluralité culturelle est très divers. Comme l'écrit Juliette Dury-Bonnet, dans son compte-rendu de la journée, « faut-il acheter des auteurs classiques français traduits en langues étrangères ? Des romans sentimentaux en langue d'origine pour les publics à "faible capital culturel" ?¹⁰⁵ ».

Des animations « Politique de la ville »

À Bobigny et dans plusieurs autres bibliothèques de la Seine-Saint-Denis, des manifestations contribuant à la connaissance et à la valorisation de cultures et de littératures étrangères sont partie intégrante de la politique globale de ces établissements : elles accompagnent la politique documentaire. Pour Dominique Tabah, il faut partir du constat qu'une partie de la population ne connaît pas la langue française. La bibliothèque se confronte alors à ce défi : comment faire venir des populations qui ne maîtrisent pas la langue et comment les aider à s'y repérer ?

Cette question est à prendre en compte afin de mettre en place des services et des actions pour tous dans une bibliothèque. En 2002, alors qu'elle est la directrice de la bibliothèque de Bobigny, Dominique Tabah évoque dans un article la dimension essentielle de l'espace à disposition de la bibliothèque. Elle rappelle que :

« l'ambition affichée de la bibliothèque de s'inscrire dans une logique de démocratisation culturelle et de conquérir le public le plus large s'est manifestée par un travail renforcé de communication et de médiation, par l'aménagement vivant et convivial des espaces et par l'organisation d'actions culturelles et éducatives audacieuses favorisant l'accès du plus grand nombre à une offre de qualité¹⁰⁶ ».

La réflexion a conduit à une politique d'animations axée sur la valorisation de la mémoire de l'immigration à travers la connaissance de l'histoire et le travail spécifique sur les cultures étrangères. Il s'agit à l'occasion de ces actions de développer des façons de mettre en valeur la modernité de ces cultures. L'étude de Jean-Barthélémi Debost, réalisée en 2002-2003 pour le compte du programme de recherche interministériel « Cultures, villes, dynamiques sociales », fait ainsi état d'une multiplication des actions culturelles utilisant l'histoire ou la mémoire comme ressource, depuis 1997-1998¹⁰⁷.

¹⁰⁵DOURY-Bonnet, Juliette. « Pluralité culturelle et bibliothèques », *BBF*, 2003, n° 5, p. 84-86 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 décembre 2010

¹⁰⁶TABAH, Dominique. « La bibliothèque et son public, grandeur nature », *BBF*, 2002, n° 1, p. 14-17 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 13 décembre 2010

¹⁰⁷Pour la région Rhône-Alpes, Michel Rautenberg cite l'exposition « Pour que la vie continue » autour de la mémoire de l'immigration algérienne à Grenoble, ou le travail d'une compagnie de théâtre de Vaux-en-Velin qui a permis à des femmes d'écrire leurs souvenirs de migrantes puis de les mettre en commun.

Les ateliers d'alphabétisation

Les actions en alphabétisation au sein des bibliothèques publiques s'inscrivent dans le champ plus large des « actions hors les murs ». L'ensemble de ces actions se donne pour objectif d'attirer à l'intérieur de la bibliothèque des « non publics », les publics dits éloignés ou empêchés. Tout autour de la représentation de l'alphabétisation en bibliothèque, il y a d'abord toute une combinaison d'images, de définitions floues, d'associations d'idées, vraies ou fausses.

Paradoxalement, le rapprochement entre ces deux termes – alphabétisation et bibliothèque – ne va pas de soi : car les bibliothèques, temples de la culture, s'adressent à un public déjà autonome, capable de choisir, déjà familiarisé avec le lieu. Le concept d'alphabétisation¹⁰⁸ prend place dans un réseau sémantique plus large : « lutte contre l'illettrisme », « formation de base », « alphabétisme », « littéracie ».

Une diversité d'initiatives existe en bibliothèques, qui sont souvent fonction du volontarisme politique et *ipso facto* de l'inscription de la bibliothèque dans le tissu local. On peut souligner la présence de deux types de dispositifs avec d'un côté des actions régulières – l'accueil des groupes au sein des bibliothèques – et de l'autre, des actions plus ponctuelles – des cours, des jeux, des ateliers d'écriture¹⁰⁹.

Au cœur des bibliothèques numériques : le multilinguisme

La diversité culturelle est investie par différents champs d'action complémentaires qui concernent le traitement des collections physiques, l'action culturelle, et plus récemment le numérique. En effet, à travers la constitution de bibliothèques numériques, le multilinguisme se trouve au cœur de la problématique de la bibliothèque numérique européenne. Celle-ci vise dans ses grandes lignes à favoriser l'accès le plus large à la diversité et à la richesse du patrimoine culturel exceptionnel de l'Europe. Or, comme le notaient Noémie Lesquins et Valérie Tesnières en 2006¹¹⁰.

« les interfaces multilingues de qualité, appliquées au champ d'une bibliothèque numérique d'une part, les offres d'un même texte numérisé en plusieurs langues d'autre part, sont pratiquement inexistantes actuellement. »

En juin 2007, Sophie Barluet dans le rapport *Livre 2010* préconisait la création d'un patrimoine écrit à destination du grand public. Il s'agissait de mettre en place

« un espace fédérateur des ressources relatives au patrimoine écrit afin de mettre collectivement en valeur les réalisations des bibliothèques en région et de rassembler l'information disponible sur le patrimoine écrit et documentaire. »

Ce qu'il est intéressant de faire remarquer, c'est la notification des raisons pour lesquelles la création d'un portail semble nécessaire :

¹⁰⁸La France a d'ailleurs inventé dans les années 80 le mot « illettrisme ». On peut consulter à ce sujet l'ouvrage de Bernard LAHIRE, *L'invention de l'« illettrisme » : rhétorique publique, éthique et stigmates*. Paris : La découverte, 1999. Dans une perspective de clarté, nous opterons pour la définition suivante. Si l'expression de « lutte contre l'illettrisme » s'emploie pour les actions de formation s'adressant à des personnes déjà scolarisées et maîtrisant mal l'écrit, la notion d'alphabétisation désigne la formation des adultes issus de l'immigration. Cette définition est tirée de l'article « Alphabétisation » du *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*. Paris : Ed. Retz, 2005, p. 78-81.

¹⁰⁹Ce type d'action est encore rare en bibliothèque : « Du côté des bibliothèques, l'atelier est une pratiques moins courante : elles considèrent que ces pratiques ne sont pas tout à fait dans les missions premières de la bibliothèque, dont la mission est la diffusion de l'écrit plus que l'encouragement à l'écriture, mais assez familière en ce sens où certaines bibliothécaires animent ou co-animent des ateliers, ou bien accueillent des ateliers (...) au moment d'événements culturels dans lequel elles sont impliquées. » in BORDEAUX, M-C. BURGOS, M.. GUINCHARD, C., *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*. La Tour d'Aigues : Ed. De l'Aube, 2006, p. 78.

¹¹⁰LESQUINS, Noémie. TESNIERE, Valérie. « La bibliothèque numérique européenne », *BBF*, 2006, n° 3, p. 68-80 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 14 décembre 2010

« Ce patrimoine écrit présente un [...] intérêt social, culturel et éducatif pour le citoyen : il forme un pan essentiel de la mémoire et de l'identité nationales ; il illustre la diversité culturelle¹¹¹, fondement de notre société, dans sa dimension européenne comme dans ses dimensions régionale et locale¹¹²».

Mettre en place une stratégie culturelle du web à travers le domaine de l'écrit apparaît comme un véritable enjeu démocratique pour l'Europe. La mise à disposition d'informations consultables de façon fragmentaire, selon des critères opaques, a des conséquences dans la formation des esprits, non seulement parce qu'il y a risque de prédominance d'une culture sur les autres, mais aussi parce que des textes tronqués peuvent conduire à tous les égarements.

Des difficultés

Plusieurs difficultés ont été rencontrées au cours de cette étude concernant les actions mises en œuvre. La principale difficulté a trait au flagrant manque de visibilité de ces actions au sein du site de la médiathèque. La deuxième difficulté réside dans la dispersion des initiatives et des investissements. Troisième difficulté : force est de constater que, la plupart du temps, aucune évaluation formalisée n'est réalisée et qu'il est très rare que des critères objectifs, mesurables, soient évoqués.

Somme toute, le problème qui se pose plus largement est celui du repérage et de l'atteinte des publics des bibliothèques. En l'absence d'études précises sur les publics à l'instar des bibliothèques américaines qui sont à la pointe dans le domaine des actions en alphabétisation¹¹³, deux questions émergent : comment les cibler ? comment entrer en contact avec eux ?

DES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES MÉCONNUES – OU PEU CONNUES

Un des premiers étonnements de notre enquête a été de se rendre compte que les principes énoncés par l'IFLA sont encore méconnus, ou peu connus. En effet, à la question : connaissez-vous les préconisations de l'IFLA pour les bibliothèques multiculturelles ? Les réponses sont mitigées. Ce qui fait écrire à Hélène Bouquin-Keller cette note de bas de page, pourtant significative :

« Il est révélateur de noter que les bibliothécaires français ne reçoivent généralement pas ces recommandations, comme si elles ne leur étaient pas destinées...¹¹⁴»

IFLA : *quid* de la bibliothèque multiculturelle ?

Toutes ces initiatives mises en œuvre de manière plus ou moins ponctuelle, plus ou moins consciemment, correspondent aux recommandations de l'IFLA. Certes, il va sans dire que les recommandations de l'IFLA consistent essentiellement en des déclarations de principe hors de toute réalité concrète.

¹¹¹C'est nous qui soulignons.

¹¹²Rapport Livre 2010. op. cit, p. 103.

¹¹³Le cas de la Bibliothèque de l'État de Californie révèle des actions volontaristes dans le domaine de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme : BRINKLEY, J., LEHN, C., « Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme en Californie : l'action des bibliothèques », *BBF*, 2009, n° 2, p. 35-38, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 juin 2010

¹¹⁴BOUQUIN-KELLER, Hélène. op. cit., p. 39.

Partie 2 : REPRÉSENTATIONS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (illustration)

Un petit rappel d'abord. Le manifeste¹¹⁵ est le complément du manifeste sur les bibliothèques publiques¹¹⁶, sur la bibliothèque scolaire, et du manifeste de l'IFLA sur internet. Le Manifeste des bibliothèques publiques affirme déjà que les bibliothèques ont notamment pour mission d'encourager le dialogue interculturel, de favoriser la diversité culturelle (point 7) et d'assurer l'accès de la population à toutes sortes d'informations communautaires (point 9).

Le manifeste exprime dans un premier temps les postulats de base, qu'il faut analyser avec précaution car il fait siens sans les critiquer les énoncés éthico-philosophiques de l'Unesco. Le manifeste exprime d'emblée plusieurs équivalences. Au premier paragraphe, il fait la corrélation entre l'augmentation de la diversité culturelle « ou l'accroissement des populations multiculturelles ». Même type d'équivalence, plus intéressante celle-ci peut-être entre « diversité culturelle » et « multiculturalisme ». Par deux fois l'on retrouve cette occurrence au sein du deuxième paragraphe :

« Les expressions "diversité culturelle" ou "multiculturalisme" réfèrent à la coexistence et à l'interaction harmonieuses de cultures différentes.»

Puis, quatre lignes plus loin :

« La diversité culturelle ou multiculturalisme constitue la base de la force collective de nos communautés locales et de notre société planétaire.»

Le troisième paragraphe reprend le même vocabulaire affectif que l'Unesco : la diversité culturelle « doit être chérie et préservée au bénéfice de tous » (sic). Est mise en évidence la valeur positive de la diversité culturelle : « La valeur culturelle et linguistique est un patrimoine commun de l'humanité ». Un champ lexical positif la décrit essentiellement : elle est donc, « source des échanges, de l'innovation, de la créativité et de la coexistence pacifique entre les peuples ». Le Manifeste rappelle le bien-fondé du :

« respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles [...] [qui sont le] meilleur gage de la paix et de la sécurité internationale ».

Dans le quatrième paragraphe, le lien est effectué avec le rôle des bibliothèques dans le champ de la diversité culturelle. En tant que centres culturels, d'apprentissage et d'information, les bibliothèques sont concernées par la diversité culturelle en ce sens où elles sont engagées dans la citoyenneté active, « à la lumière de leur engagement envers les principes des droits et libertés fondamentaux et de l'égalité d'accès à l'information et de la reconnaissance pour tous ».

Plusieurs temps forts pour le développement de la diversité culturelle en bibliothèque se dessinent : les missions des services multiculturels, leur gestion et leur fonctionnement de ces services ; une typologie des actions à mener ; la question de la diversification du personnel et celle des financements multiples.

Ainsi, si l'on se réfère au Manifeste, les bibliothèques doivent proposer des services pour tous, quelles que soient leurs langues. Une « attention spéciale » est accordée aux « minorités, demandeurs d'asile et les réfugiés, les résidents temporaires,

¹¹⁵Le Manifeste est accessible en ligne : <<http://archive.ifla.org/VII/s32/pub/MulticulturalLibraryManifesto-fr.pdf>> Approuvé par le CA de l'Ifla en 2006, il a été appuyé par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous de l'UNESCO en avril 2008, avec la recommandation qu'il soit présenté à la 35^e session de la Conférence générale de l'UNESCO afin qu'il soit étudié. <http://www.ifla.org/files/library-services-to-multicultural-populations/publications/Les%20communaut%C3%A9s%20multiculturelles_%20Directives%20pour%20les%20bibl%E2%80%A6.pdf> Consulté le 13 décembre

¹¹⁶IFLA/Unesco. Manifeste des bibliothèques publiques de l'IFLA/Unesco [en ligne]. Paris : Unesco, 1994. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-40695>> Consulté le 12 décembre 2010

les travailleurs migrants ». À cet effet, les missions clés en lien avec l'information, l'alphabétisme, l'éducation et la culture sont rappelées.

La diversité culturelle est aussi linguistique. L'adjectif « linguistique » est souvent accolé au terme même de diversité culturelle. Ainsi, les bibliothèques doivent permettre la coexistence de nombreuses langues, le respect de la langue maternelle, l'apprentissage d'autres langues et la promotion de la création en langues étrangères. Il est également question de la préservation de la tradition orale. Un point semble se détacher concernant internet en tant que véhicule d'information. Il est question d'alphabétisme numérique, c'est-à-dire l'apprentissage de l'utilisation de l'information, mais aussi de la mise en garde contre une certaine homogénéité linguistique sur internet.

Concernant la gestion et le fonctionnement, il est recommandé une « approche de service intégré ». En effet, les activités des services de bibliothèque et d'information à l'intention des communautés diversifiées au plan culturel et linguistique doivent être au cœur des services et non « séparées », ou « additionnelles » en fonction des besoins locaux ou particuliers.

Un cadre normatif doit permettre d'appliquer toutes ces recommandations à travers la nécessaire définition d'une politique et d'un plan stratégique ambitieux : « le plan doit reposer sur une analyse exhaustive des besoins des usagers et sur des ressources existantes ».

Le terme de diversification revient à l'envi : notamment sur la diversification des collections, des personnels, et la nécessité de trouver des financements multiples tablant sur plusieurs échelons qu'ils soient local, national, ou international.

À quand le projet *Libraries for All* en français ?

Une interlocutrice de la Bibliothèque municipale de Toulouse nous a renvoyée au manuel *Libraries for all* concernant les actions multiculturelles dans les bibliothèques publiques. Le projet *Libraries for All*, piloté par des bibliothèques d'Allemagne, d'Angleterre, de Suède et de République tchèque développe notamment des guichets de conseils spécialisés en questions multiculturelles – *Advisory Boards for Multiculturalism*.

Signe d'un intérêt de la profession pour de telles initiatives, une brève des services de l'Enssib, datée du 15 octobre 2010, mentionne l'existence de ce manuel de stratégie européenne pour l'éducation multiculturelle. Le projet « Bibliothèques pour tous »¹¹⁷ a publié en ligne un manuel disponible en quatre langues : allemand, anglais, suédois et tchèque, dont l'objectif est une mise à niveau à l'échelle européenne des bibliothèques publiques locales. Ces dernières sont généralement gérées par les municipalités avec des configurations similaires, des structures comparables et des objectifs communs. Ce manuel propose notamment des pistes d'actions multiculturelles dans les bibliothèques publiques.

Néanmoins, force est de constater qu'une traduction en français n'est pas – pour l'instant, encore ? – disponible, ce qui témoigne probablement du retard ou du désintérêt de cette question par les bibliothèques françaises.

Pour conclure, le travail sur les missions interculturelles des bibliothèques est certes discret, méconnu, mais bien réel, et semble dans tous les cas pouvoir constituer un terrain favorable à des expériences approfondies. Pour espérer trouver des voies

¹¹⁷« Libraries for All - European Strategy for Multicultural Education ». Le manuel est accessible en ligne en anglais : <http://aa.ecn.cz/img_upload/c6c4a45f33523777ffa714b9a6fc7868/Manual_ESME_ENG_WEB_1.pdf> Consulté le 14 décembre

Partie 2 : REPRÉSENTATIONS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (illustration)

d'innovation, il n'est qu'à sonder les pratiques et observer les échecs, les embarras, mais aussi les découvertes enthousiastes. Ainsi, il s'agit de mesurer la valeur ajoutée de la bibliothèque pour mieux penser l'innovation.

Partie 3 : LA DIVERSITÉ CULTURELLE, UN CRITÈRE D'INTERVENTION PUBLIQUE ? (préconisations)

« Reconnaître la pluralité de ces identités, croisées, complexes, hétérogènes, variables, à plusieurs conséquences de grande importance¹¹⁸. »

Mona Ozouf

Certes, comme le rappelle Emmanuel Négrier, il n'est pas besoin de promouvoir la diversité culturelle comme critère pour lui donner droit de cité dans l'action publique. Des politiques de diversité, on l'a vu, existent sans précisément reprendre *stricto sensu* le terme controversé de diversité. D'où cette question : comment les pouvoirs locaux et les collectivités territoriales abordent-ils la problématique de la diversité et du dialogue interculturel ? Est-ce explicitement ou implicitement ?

Cette partie doit permettre de dépasser les conceptions contrastées, ou controversées, en proposant des moyens d'action. Il s'agit d'élaborer des outils, des instruments de mesure pour ne pas rester cantonné dans la sphère des idées générales. Il faut mettre sur la table des initiatives concrètes. Mais disons-le tout de suite : il est impossible de proposer une solution unique à la fois simple et miraculeuse.

PRENDRE EN COMPTE LA RÉALITÉ DES DIFFÉRENCES ET DES DIVERSITÉS ?

Mieux associer théorie et pratique à partir d'une réflexion venant du Ministère de la Culture

Comme on l'a vu, la large diffusion dans le champ de l'action sociale de la notion d'interculturel ne s'appuie pas toujours sur les acquis de la recherche. Ce décrochage persistant aboutit à un paradoxe : les acquis de la recherche sont trop souvent ignorés des acteurs. La réflexion sur l'interculturel n'émane donc pas de la littérature bibliothéconomique. Celle-ci vient plutôt du Ministère de la Culture où la réflexion s'est constituée en deux temps.

Dans un premier temps, il a été question de penser une politique d'aide à la recherche sur le thème « Cultures, villes et dynamique sociales »¹¹⁹. Sous l'égide de Claude Rouot, les champs de recherche ont été à la croisée du social et de l'artistique, du mémoriel, du politique et de l'urbain. C'est la variété de ces approches qui a permis de mesurer l'impact des évolutions de la société sur les expressions et pratiques culturelles et ont amorcé le débat de fond sur les questions de la diversité culturelle¹²⁰.

Dans un deuxième temps, plusieurs chercheurs et responsables d'institutions ont souhaité susciter la réflexion sur la notion d'interculturalité et sa prise en compte par les

¹¹⁸OZOUF, Mona. op. cit. p. 253.

¹¹⁹Voir le site : <http://www4.culture.gouv.fr/actions/recherche/culturesenville/fr/programme.html>

¹²⁰Ces recherches ont donné lieu à plusieurs publications et séminaires. Citons le séminaire de Royaumont, « L'Entre des cultures » consacré à la diversité, à la cohésion sociale et à l'interculturalité, 26 et 27 octobre 2007. Les actes sont disponibles en ligne. La revue « Culture & recherche (n°114-115) » a synthétisé une partie des contributions.

institutions culturelles relevant du patrimoine – bibliothèques, musées, archives. Concernant les bibliothèques, c'est la diversité de l'offre au sein des collections qui a donné lieu à une réunion de réflexion qui s'est tenue à la médiathèque du Bachut¹²¹.

Soutenue par le Ministère de la Culture, cette proposition a donné lieu à l'organisation en 2008 d'un groupe de travail « Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques) » dans le but d'élaborer des axes de recherches sur le sujet. Un Groupement d'Intérêt Scientifique portant sur la question des pratiques interculturelles est en cours de composition. Son intérêt est multiple. Il permet d'une part de faire dialoguer des institutions patrimoniales qui jusqu'ici apparaissent fragmentées – nous pensons aux archives, aux musées, et aux bibliothèques – sur un sujet d'actualité. Il contribue d'autre part à proposer des pistes de réflexion qui sont déterminantes pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action. Afin de faire de la diversité culturelle un principe d'action, il s'agit dans un premier temps de la prendre en compte : c'est-à-dire préalablement l'analyser et la diagnostiquer. D'où la nécessité de s'interroger sur une meilleure articulation entre le théorique et l'empirique.

Mesurer la diversité pour mieux cibler ?

Proposer de mesurer la diversité des publics est un projet délicat, dû à la nature complexe du sujet et au manque de statistiques sur la culture. Rappelons qu'en France la collecte d'informations faisant apparaître les origines ethniques ou religieuses est précisément interdite par la loi informatique et libertés à l'exception de quelques cas limitativement énumérés.

Le débat qui existe au sein des bibliothèques sur l'analyse et l'étude des publics est le reflet direct du débat public concernant les statistiques ethniques. Néanmoins, permettons nous une comparaison. La *Queens Library* à New York possède un service intégré d'étude des publics, qui lui permet d'adapter ses services plus précisément à des populations mieux ciblées. En France, certaines bibliothèques ont déjà utilisé l'outil statistique pour mieux connaître leurs usagers. C'est le cas de la bibliothèque de Bobigny ; quatre données principales étaient recueillies lors de l'inscription du lecteur : son âge, son sexe, sa profession et sa nationalité. Cette mesure a provoqué un tollé parmi certains agents de la bibliothèque qui refusaient absolument de poser ces questions-là lors de l'inscription.

Selon Dominique Schnapper, ces statistiques ethniques ont un avantage et un inconvénient. Les arguments qu'elle exprime peuvent être également utilisés dans le contexte précis des bibliothèques :

« La question que nous aurons rapidement à traiter n'est plus de savoir s'il faut introduire des catégories ethniques « directes », mais comment limiter les effets pervers de l'établissement de ces statistiques, sachant que les chercheurs sont unanimes à vouloir en faire un instrument de la politique d'égalité de tous. Ma réticence se fonde sur le caractère essentiellement politique de l'établissement des statistiques ethniques, particulièrement contraires à la tradition de l'intégration à la française. [...] Mais ma réticence s'accompagne du sentiment fort que l'adoption des catégories ethniques, qui, dans une société qui valorise la raison scientifique, apparaît nécessaire pour consacrer "scientifiquement" l'existence des discriminations et donner aux militants antiracistes et aux responsables politiques des instru-

¹²¹Avec l'accord de Hélène Hatzfeld, j'ai eu accès au compte-rendu provisoire de l'atelier qui s'est tenu le 23 septembre 2010 : « Bibliothèques et traductions : Quelle présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises ? ».

Partie 3 : LA DIVERSITÉ CULTURELLE, UN CRITÈRE D'INTERVENTION PUBLIQUE ? (préconisations)

ments de lutte fondés en raison – en raison sociologique –, dans la mesure où elle participe de la dynamique démocratique¹²²».

Comme il s'agit d'un problème avant tout politique, l'élaboration de statistiques concernant les données des publics en bibliothèques n'est pas résolu.

Comment évaluer ? L'épineuse question de l'évaluation

L'élargissement considérable de l'offre est quantifié et confirmé par les statistiques dénombrant les équipements culturels sur le territoire ; de même, l'évolution de la fréquentation et de l'usage de ces équipements peut être révélée par des enquêtes statistiques et sociologiques.

En revanche, les objectifs qualitatifs qui s'expriment dans les termes généraux de « diffusion », « formation des jeunes », « récréation du lien social », « lutte contre les inégalités », « renforcement de la démocratie » échappent à toute possibilité pertinente d'analyse quantitative, et bien entendu qualitative¹²³.

C'est à ce titre que l'évaluation des politiques menées au titre de la diversité culturelle reste problématique.

INTÉGRER LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES ?

Afin de mieux intégrer la diversité culturelle dans les politiques locales, il s'agit avant tout de préciser ce qu'est la diversité pour les acteurs de terrain, et de les sensibiliser sur les enjeux de son inscription sur l'agenda politique.

On peut s'interroger sur la promotion de la diversité : faut-il d'emblée afficher la diversité des cultures de manière forte ou favoriser les processus d'interculturalité sans le dire ou presque ?

Articuler le global au local.

Dans le rapport mondial sur le développement humain est mentionnée la nécessité de ne pas « défendre la diversité culturelle pour elle-même¹²⁴ ». Les modalités de mise en œuvre de la diversité culturelle sont plus généralement abordées. Un premier constat émerge : la diversité culturelle ne doit pas rester ancrée dans le domaine du global mais être mise en œuvre à l'échelle de tous les territoires.

Il importe de remarquer qu'il ne saurait exister de réponse unique ou unifiante et que le texte cadre de la convention de l'Unesco doit avant tout s'adapter aux terrains non seulement à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle locale.

D'une part, les problématiques de la diversité culturelle ne sont pas équivalentes d'un pays à l'autre : la diversité prend un sens social différent selon les pays¹²⁵. Pour la France, Michel Wieviorka exprime la nécessité de ne pas rester enfermé dans

¹²²SCHAPPER, Dominique. « Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique », In *Revue Française de Sociologie* 2008/1 (Vol. 49).

¹²³MOULINIER, Pierre, *Les politiques publiques de la culture en France*. Paris : PUF, 2010.

¹²⁴Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain. La liberté culturelle dans un monde diversifié*. Paris : Economica, 2004, p. 22-25 : « Beaucoup dépend de la manière dont la diversité est réalisée et de la mesure dans laquelle les individus concernés peuvent exercer leur liberté. Ce serait une grave erreur que de considérer la diversité culturelle comme un bien précieux, quelle que soit la manière dont elle est amenée »

¹²⁵Voir notre première partie.

l'universalisme républicain abstrait¹²⁶. Ailleurs, les politiques mises en place mettent en avant des enjeux de relations entre États, des questions de minorités nationales, régionales ou ethniques, ou bien encore celles des langues, des religions, ou des populations issues de l'immigration.

D'autre part, même si les pouvoirs locaux agissent dans un cadre national qui leur est imposé, ils sont amenés à apporter des réponses spécifiques et à agir sur leur terrain parce qu'ils sont en première ligne, au plus près des réalités sociologiques liées à la diversité culturelle. Une juste politique de diversité doit faire écho à cette complexité en fonction des spécificités locales.

L'échelle territoriale peut constituer le point d'aboutissement et le point de renversement du paradigme universaliste à la française. En résulte l'importance de la notion de « diversité de proximité ». La ville de Lyon est particulièrement sensibilisée sur la question de la diversité culturelle dans le cadre du CUCS 2007-2009. Une commission qui rassemble élus et acteurs institutionnels et associatifs a été créée dès 2007. Cet exemple est révélateur de l'enjeu du traitement culturel de la diversité, de plus en plus sensible à l'échelle des métropoles¹²⁷. Les collectivités sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à s'engager de diverses manières dans la mise en valeur des cultures qui sont présentes sur leur territoire. Elles interviennent de deux façons : la plupart du temps, directement ou par l'intermédiaire du soutien apporté à des associations ; ponctuellement, par l'organisation de manifestations à caractère événementiel, ou par les projets développés au sein de leurs institutions.

Pour une approche multi dimensionnelle de la diversité culturelle

La diversité est multidimensionnelle¹²⁸. Par la définition que l'on peut proposer d'abord : diversité peut être le mot qui recouvre l'ensemble des inégalités. Or ces inégalités se trouvent aujourd'hui démultipliées, se rajoutant les unes aux autres : ainsi peut-on évoquer des inégalités hommes/femmes en matière de tâches ménagères et d'accès aux positions d'encadrement dans les entreprises, les inégalités entre Français de souche et immigrés, ou encore les inégalités entre générations, ou inégalités spatiales.

Caractérisée par la transversalité, la diversité se compose de mille façons, à de multiples échelles, de la sphère privée du quartier, du quartier à la métropole. Elle traverse les rapports à l'intérieur des nations, entre communautés, nationalités et pays, et pénètre les champs sociaux les plus divers : l'école, le sport, l'entreprise, les médias, les arts, la culture. Aussi ne faudrait-il pas concevoir la diversité comme une simple question de minorité face à une société normative.

¹²⁶WIEVIORKA, Michel. « Le dialogue interculturel comme catégorie d'action publique », in LABADIE, Francine (dir). *La dialogue interculturel en Europe : nouvelles perspectives*. Grenoble : Observatoire des politiques culturelles, 2009, p. 72-73. « La culture était un legs et Malraux pouvait dire : "la culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié". C'est ce qui nous est légué aujourd'hui et qui peut être menacé par les forces ravageuses de l'argent et du marché, ou par le centralisme, le jacobinisme, comme ont pu l'exprimer les mouvements mettant en avant des cultures minoritaires dans notre pays. Aujourd'hui, cette idée d'un lien entre les identités culturelles, collectives relève en grande partie de choix personnels. Ces choix individuels permanents font d'ailleurs qu'elles sont plus ou moins stables. Autrement dit, les transformations des identités culturelles sont en relation avec l'individualisme et nous pourrions entrer dans des discussions un peu plus précises. Pensons-nous en termes de calculs, de rationalité, d'instrumentalité ? Pensons-nous plutôt en termes de subjectivité, de sujet, de sens, de signification ? Peu importe. Personne n'est aujourd'hui vraiment, dans les sociétés ouvertes, obligé d'être prisonnier d'une identité collective, de reproduire l'identité de ses parents, chacun peut prendre ses décisions. Ce qui m'amène à une conclusion partielle. Nous ne devons pas accepter de devoir choisir entre l'universalisme des droits et des libertés des individus d'un côté, de l'homme et du citoyen selon la déclaration de 1789, et le particularisme des droits culturels qui seraient propres à des identités collectives, de l'autre »

¹²⁷ Journées « Nos cultures de la Ville », Lyon 27, 28, 29 juin 2007, Journée de valorisation des projets et des acteurs du volet culturel lyonnais du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, organisées par la Mission de Coopération Culturelle de la Ville de Lyon : « Des politiques culturelles et artistiques à l'heure de la prise en compte des diversités ».

¹²⁸Voir schéma en Annexe 3.

Partie 3 : LA DIVERSITÉ CULTURELLE, UN CRITÈRE D'INTERVENTION PUBLIQUE ? (préconisations)

De cette multidimensionnalité et de cette transversalité découle une conséquence. Il est essentiel de ne pas circonscrire la diversité culturelle aux seules politiques culturelles, mais de la replacer dans le contexte plus large des politiques urbaines. Le processus de réflexions, d'initiatives politiques et d'actions existe et tend à se répandre du plan mondial au plan local. Cela s'est concrétisé par l'adoption d'un Agenda 21 pour la culture¹²⁹ par Cités et gouvernements locaux unis en 2004, consacrant la culture comme une dimension essentielle du développement, organiquement liée aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

L'intérêt pour les agendas 21 est aujourd'hui croissant, et touche aussi bien les départements, les régions, que les intercommunalités ou communes. L'intégration de la diversité culturelle dans les politiques publiques locales part du principe que la culture est un axe de développement des territoires. Véronique Chatenay-Dolto, directrice des Affaires Culturelles de la région Nord-Pas-de-Calais, met en évidence la vocation à l'articulation de l'ensemble des dimensions de la culture¹³⁰. À l'échelle européenne, le Conseil de l'Europe incite à traiter les questions liées à la diversité à travers des programmes tels que « Cités Interculturelles » pour lequel la ville de Lyon a été sélectionnée en tant que ville pilote auprès de 11 autres villes européennes

Une nuance, cependant. Un certain nombre d'agendas 21 sont marqués par une moindre participation des acteurs en raison du manque de concrétisation des projets. Le texte, sans valeur juridique contraignante, constitue avant tout un texte symbolique.

METTRE LA DIVERSITÉ CULTURELLE AU CŒUR DES CULTURES PROFESSIONNELLES

La diversité culturelle se trouve au carrefour des questionnements professionnels : autour du développement des actions partenariales, de la question du recrutement du personnel, et du renouvellement de ses missions. La prise en compte de cette dernière change nécessairement les facettes du métier de bibliothécaire en terme :

- de traitement des collections ;
- de politiques culturelles à mettre en œuvre ;
- d'acquisition de compétences linguistiques ;
- de la manière de considérer la place des publics.

Selon le mot de Gilles Éboli, voilà un « vaste programme en perspective où il serait question de recrutement, de formation, de générations, etc. Bref, un véritable Grenelle du cœur de métier !¹³¹».

La promotion des actions partenariales

Première mutation d'importance : les bibliothécaires prennent conscience de la nécessité impérieuse de mutualiser et fédérer les actions locales, nationales et internationales. À ce titre, Lise Bissonnette, ex-directrice de la Bibliothèque et des Archives nationales du Québec (BanQ) souligne la nécessité de « s'intégrer à des ensembles culturels et communautaires plus larges qui n'ont pas l'habitude de considérer

¹²⁹SAGOT-DUVAUROUX, J-L., « Agenda 21 de la culture : les "autorités locales" championnes de la diversité culturelle ? », *Mouvements*, 2005, n°37, pp.41-45.

¹³⁰Colloque « Culture et développement durable », op. cit.

¹³¹ÉBOLI, Gilles. « De l'accès : la bibliothèque, lieu de l'accessibilité ? », *BBF*, 2009, n° 5, p. 6-10 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 15 décembre 2010

les bibliothèques comme de réels partenaires¹³².» Pour certaines actions sociales, la bibliothèque n'est pas encore considérée comme légitime¹³³. La médiathèque étant encore perçue sous son rôle culturel, il s'agit de mieux articuler les partenariats sociaux et culturels.

Ainsi, comme c'est déjà le cas, l'action des bibliothèques hors les murs passe nécessairement par l'établissement de partenariats et par un travail sur la durée. Cependant, ces actions se heurtent à de multiples difficultés. Plusieurs raisons peuvent être invoquées. D'abord, les actions et collaborations menées sont assez peu fréquemment institutionnalisées et sont conduites sans qu'un cadre formel n'ait été défini et n'engage de manière pérenne les différents partenaires. En outre, vu le manque de cadre et de capitalisation des actions, l'énergie à déployer est grande. Yves Alix, dans son compte-rendu d'une journée d'étude sur le partenariat entre bibliothèques et associations¹³⁴, résumait bien les difficultés que pouvait soulever la question du partenariat et les conditions indispensables à sa réussite :

« Bibliothèques et associations ont des modes de fonctionnement et des exigences déontologiques différents. La réussite du partenariat repose d'abord sur leur connaissance réciproque, condition du travail en commun ».

Les conditions de réussite seraient également les suivantes : « identification précise des projets, définition du rôle des partenaires, construction des projets, formalisation, évaluation », ainsi que « les compétences des acteurs et les outils juridiques ».

Anne-Marie Bertrand, directrice de l'Esssib, souligne très justement l'articulation entre la présence des acteurs traditionnels et la nécessité de nouer des nouveaux partenariats : « L'ouverture, les partenariats, la collaboration, la mutualisation, la négociation, la transversalité, l'évaluation, le positionnement stratégique, la prospective sont devenus des modes de fonctionnement essentiels¹³⁵ ».

Comme la médiathèque s'inscrit dans un territoire donné, la promotion des actions partenariales doit s'appuyer sur trois éléments :

- D'abord, il s'agit de s'insérer dans un tissu local. La capacité de la bibliothèque a vocation à s'insérer dans un réseau de coopération au niveau local, départemental, régional, national, voire international.
- Ensuite, il s'agit pour la bibliothèque de connaître les partenaires traditionnels ou potentiels. Elle doit viser à la connaissance fine du territoire et des acteurs territoriaux.
- Enfin, l'enjeu consiste à se faire connaître et reconnaître. La reconnaissance du rôle et de la légitimité culturelle et sociale de la bibliothèque par ses partenaires est essentielle.

¹³²Cité dans « Francophonies et bibliothèques : innovations, changements et réseautage. », *BBF*, 2010, n° 5, p. 106-106 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 novembre 2010

¹³³Sylvie Tomic développe dans son mémoire consacré à la lutte contre l'illettrisme la difficulté qu'ont les bibliothèques à se positionner face aux acteurs sociaux sur des questions d'illettrisme. Se pose en effet le questionnement sur leur légitimité et leur perception par les partenaires (associatifs notamment).

¹³⁴Rencontres professionnelles organisées par la BMVR de Marseille les 25 et 26 novembre 2004, rapportées par Yves Alix dans un article du *Bulletin des Bibliothèques de France* en 2005 : « Bibliothèques et associations : du partenariat au réseau culturel ».

¹³⁵BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des bibliothécaires », *BBF*, 2007, n° 5, p. 5-8 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 novembre 2010. « L'ensemble de la profession partage la croyance que la connaissance est bonne en soi et qu'il lui appartient de transmettre à tous les savoirs ou biens culturels. Elle s'accorde sur les finalités dernières : réalisation des idéaux de l'encyclopédisme et de la démocratisation, satisfaction de tous les intérêts, absence de discriminations quelles qu'elles soient (sociales, politiques, économiques...) », Bernadette Seibel, *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession, les bibliothécaires*. Paris : La Documentation française, 1988.

La question du recrutement du personnel

La diversité culturelle doit commencer au sein des métiers, telle est la vision lors de notre entretien de Laurie Araguas, conservatrice à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Toulouse. Dans la lignée de la promotion des actions partenariales, il s'agit de mélanger les différents acteurs qui ont eux-mêmes différentes façons de travailler – et qui de surcroît peuvent avoir une vision de la culture différente.

Un médiateur en bibliothèque ?

Au sein des bibliothèques de quartier, la présence de médiation est ressentie comme nécessaire. C'est notamment le cas de la Bibliothèque du Mirail pour laquelle Martine Itier-Coeur, responsable de la future bibliothèque, défend le recrutement d'un médiateur au sein de la structure. La médiation doit être mise en place afin d'aller à la rencontre de populations qui ne viennent jamais à la bibliothèque. Mal connue, la notion de médiation fait débat au sein de la profession car elle interroge le cœur du métier de bibliothécaire. Il ne s'agira pas toutefois ici de revenir sur l'abondante littérature professionnelle concernant cette question. Cécilia de Varine, professionnelle de la médiation culturelle, déplorait à ce propos :

« Pourtant dans les bibliothèques on n'accorde pas assez d'importance aux métiers de médiateurs, les personnels sont compétents, mais aussi surchargés par une multiplicité de missions et de tâches. Or il faut des postes spécifiques pour la médiation¹³⁶ ».

C'est une notion qui est délicate à manier, car finalement assez vague et plutôt consensuelle. Mais elle reste problématique pour certains qui lui préfèrent celle d'accompagnement. Dans un numéro du *BBF* de 2007, Olivier Chourrot et Abdelwahed Allouche¹³⁷ confrontent leur conception de la médiation. Olivier Chourrot affirme à ce titre :

« Plus que la médiation, l'accompagnement est une réponse possible à la diversification contemporaine des usagers, de leurs attentes et de leurs pratiques. [...] Devenue inutile pour une frange non négligeable d'usagers parfaitement autonomes, peut-on leur reprocher d'avoir intégré les implications du libre accès ? l'action du bibliothécaire reste notoirement insuffisante pour des publics en difficulté sociale ou linguistique, pour lesquels la bibliothèque est un lieu d'insertion. [...] Au recours incantatoire à la notion de médiation, les bibliothécaires doivent privilégier une réflexion sur la différenciation de l'accompagnement du lecteur. Les implications d'une telle démarche sur les locaux, l'organisation des collections, les services, la gestion des ressources humaines, peuvent être fortes. »

Un recrutement initial plus diversifié ?

Autre point d'accroche : le recrutement diversifié à l'issue des concours. La question de la diversité culturelle pose la question essentielle de la diversification des recrutements.

Il demeure le constat que le profil principal de l'élève-conservateur est celui d'un jeune issu de milieu culturellement et socialement favorisé. Un sondage sur les

¹³⁶ANLCI. L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme : actes de la rencontre nationale, Lyon 14 juin 2006, p. 39.

¹³⁷ ALLOUCHE, Abdelwahed. « Les médiations dans les bibliothèques publiques », *BBF*, 2007, n° 6, p. 71-77 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 novembre 2010

catégories professionnelles des parents de la promotion des élèves de 2008-2009 a permis d'établir que 57,5 % des élèves – élèves conservateurs et étudiants recrutés en 2008-2009 – proviennent de catégories professionnelles supérieures, et seulement 18% sont issus de parents exerçant des professions intermédiaires. Une des raisons fréquemment invoquée concerne les effets d'un phénomène connu depuis Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron et étudié dans *Les Héritiers : Les étudiants et la culture* en 1964 sous les concepts de reproduction sociale et d'héritage¹³⁸. Rappelons que cette situation est largement répandue dans l'enseignement universitaire et les grandes écoles¹³⁹.

Certes, faute d'un recrutement diversifié, des solutions de contournement sont déjà à l'œuvre dans les bibliothèques. On peut en distinguer deux types. D'une part, le travail avec les universitaires : la Bibliothèque de Plaine Commune à Saint-Denis travaille avec des correspondants et des experts de l'Inalco pour les fonds en arabe, portugais, turc, tamoul, chinois, mandarin. D'autre part, la mise en place d'un club d'acquéreurs : la Bibliothèque internationale de Grenoble, sous l'égide de Marion Lhuillier, souhaiterait mettre en place un club d'acquéreurs choisis parmi les usagers qui maîtriseraient des langues rares comme le tamoul et le chinois. Cette dernière approche n'est pas sans susciter une controverse au sein du métier, qui a longtemps voulu asseoir sa légitimité professionnelle sur sa compétence à construire et décrire une collection.

Afin de trouver des solutions à la diversification du recrutement initial des bibliothécaires et conservateurs, une « commission diversité » au sein de l'Enssib a été mise en place. Prenant acte de l'absence de diversification sociale et culturelle de ses élèves, la réflexion de la commission a envisagé trois types d'actions, qui sont autant de pistes à ce jour.

La première action s'inspire clairement de ce qui est pratiqué dans le secondaire par les administrations et enseignants des lycées. Elle consiste en la mise en place d'une année de préparation aux concours d'entrée qui serait ouverte à des étudiants provenant de milieux défavorisés repérés par les secrétariats des UFR d'universités ou les CIO.

La deuxième action réside dans la participation à l'opération de parrainage pour la fonction publique. « Cette opération est particulièrement intéressante pour une action transitoire avant la mise en place définitive d'une année préparatoire¹⁴⁰».

Surtout, est mentionnée la nécessité d'une excellente communication sur les métiers des bibliothèques quel que soit le dispositif choisi : « il demeure la nécessaire communication à maintenir en direction des lieux, services et manifestations chargés d'informer sur les carrières des bibliothèques et la fonction de conservateur¹⁴¹».

Sensibiliser la profession aux questions d'interculturalité

Enfin, il ne faudrait pas que la mise en place d'un dispositif permettant un recrutement diversifié ne devienne qu'un prétexte pour s'inscrire dans la mode des écoles s'ouvrant à la diversité. Afin d'être en parfaite cohérence, il s'agit de prévoir au cours de la scolarité à l'Enssib des modules intégrant pleinement les questions sur l'interculturel ou bien sur les modalités partenariales. Plus en amont, il s'ensuit la nécessité de mettre

¹³⁸Ces chiffres sont extraits du document de travail auquel j'ai pu avoir accès grâce à Gérard Régimbeau : « Note sur la diversification sociale de recrutement des élèves-conservateurs et étudiants de l'Enssib », 20 mai 2009.

¹³⁹« Diversification des élites en France : quelles perspectives ? », Synthèse de la journée d'étude du mercredi 21 mars 2007 qui a eu lieu au Lycée Louis le Grand, organisée par Amaya Bloch-Lainé. <http://www.patrick-weil.com/Fichiers%20du%20site/DIVERSIFICATION_DES_ELITES.pdf>

¹⁴⁰Ibid.

¹⁴¹Ibid.

en œuvre une formation qui permettrait de sensibiliser la profession aux questions interculturelles dans le cadre de la formation continue.

Un tel choix doit amener nécessairement à de nouvelles compétences pour les professionnels, et peut-être à un nouveau métier, auquel cas il faudra certainement former différemment.

METTRE EN LUMIÈRE LE RÔLE DE LA MÉDIATHÈQUE DANS LA CITÉ

Dans un article du *BBF*, Dominique Tabah se livre à la description de ce que doit être la médiathèque de demain :

« Des moyens donc, un budget, des espaces, de la technologie, du personnel à haute compétence et forte imagination, la parole libre et la voix chaude, capable de manier la statistique sans effroi et de voir venir ce qui change aux alentours. De la coopération aussi entre les uns et les autres, ici et au loin¹⁴²».

Un impact sur le rôle et les missions des bibliothèques : le repositionnement de la médiathèque

La bibliothèque a des missions généralistes de service public qui subissent actuellement des mutations. La bibliothèque demeure avant tout un espace public accessible à tous, un lieu de mixité et intergénérationnel par excellence. Au-delà des classifications sociologiques, elle est un espace ouvert à la multiplicité des modes d'appropriations.

Dans les mentalités, son utilité reste – traditionnellement – culturelle et sociale. Cette conception est aussi bien partagée par les tutelles que par les responsables des bibliothèques. Pour Dominique Billot, maire d'Éragny-sur-Oise, il n'existe aucune incompatibilité entre ces deux missions puisque c'est autour des différentes pratiques culturelles proposées par la bibliothèque que se construiront des règles communes et un sentiment d'appartenance à une communauté¹⁴³. Certaines des missions sociales sont relativement anciennes : alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, ateliers d'écriture, partenariat avec les écoles, actions en faveur des publics empêchés, etc. D'autres sont plus récentes : actions pour la conquête de nouveaux publics, nouvelles formes d'accueil, nouveaux espaces aménagés pour mettre les publics au centre des bibliothèques, offre de nouveaux services dans la révolution numérique, accompagnement pour la recherche d'emploi, insertion professionnelle et sociale, soutien à la formation, bibliothèque forum intégrée à la politique de la ville avec extension des horaires d'ouverture, gratuité et liberté dans la bibliothèque¹⁴⁴.

¹⁴²ARLABOSSE, Suzanne. TABAH, Dominique. « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », *BBF*, 2009, n° 2, p. 39-45 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 novembre 2010

¹⁴³PEDOT, Béatrice. « Les bibliothèques, actrices de la citoyenneté », *BBF*, 2009, n° 3, p. 78-79 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 novembre 2010

¹⁴⁴Des analyses sociologiques montrent que les missions des bibliothèques sont déjà en train d'évoluer. Notons l'étude menée par Jean-Pierre Vosgin, sociologue et directeur des métiers du livre de l'IUT Montaigne de Bordeaux. Dans le cadre d'une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès d'une cinquantaine de professionnels des bibliothèques publiques, une vingtaine de missions sociales ont pu ainsi être mises en exergue.

Espace de vie, la bibliothèque est également celui des corrélations, des interconnexions ou des confrontations culturelles. L'idée de diversité culturelle met en évidence à la fois le rôle social, le rôle culturel, et le rôle éducatif des bibliothèques. Pascale Bonnel-Chalier, élue à Lyon, va jusqu'à affirmer le rôle interculturel de la bibliothèque en la positionnant au centre des institutions pouvant promouvoir la diversité culturelle :

« Aussi, les lieux de proximité éducatifs, sociaux, culturels et les espaces publics partagés jouent un rôle diffus et constant de valorisation du dialogue interculturel. Bibliothèques, centres sociaux, écoles, maisons de jeunes, petits lieux artistiques, friches culturelles, maisons des associations sont souvent les premiers ports d'attache de l'expression des diversités culturelles. »

La réflexion sur l'interculturalité modifie en les approfondissant les conceptions et pratiques des bibliothèques. La diversité culturelle reprend l'ensemble des ces rôles et pousse plus loin la réflexion. Avec la diversité culturelle intégrée dans le champ de la bibliothèque, il y aurait un véritable et nécessaire mutation :

« un déplacement de la priorité du document vers les publics, du public réel et légitime vers le public potentiel, de la culture savante vers une mixité culturelle observable dans la politique d'acquisition des documents ; déplacements aussi des enjeux purement bibliothéconomiques vers des enjeux socioculturels ».

Aujourd'hui, l'institution bibliothèque n'est plus simplement l'expression d'une identité nationale, mais elle est le réceptacle de contradictions entre diverses légitimités, entre divers publics. D'où le rôle d'intégration de la bibliothèque et de construction de son identité. Selon Dominique Tabah, la bibliothèque doit être aujourd'hui considérée comme un espace de partage, et plus précisément comme un lieu d'échange et de dialogue interculturel.

Une nécessaire articulation entre les actions pour la diversité culturelle et le fonctionnement global de la bibliothèque

Il apparaît évident qu'il serait nécessaire de mieux articuler les actions pour la diversité culturelle et le fonctionnement global de la bibliothèque. En réalité, la question est double, et les réponses qu'on peut apporter n'obligent pas à un choix exclusif. L'enjeu est ici de conjuguer des actions spécifiques au sein de missions plus transversales.

Faut-il proposer un service à part entière dévolu aux actions menées au titre de la diversité culturelle comme c'est le cas au sein de la médiathèque d'Albertville en ce qui concerne la lutte contre l'illettrisme ? Dans ce cas, les missions généralistes de service public qu'une bibliothèque est amenée à assumer passeraient par la mise en place d'un service aux publics permettant de corriger les inégalités socioculturelles, et de prendre en compte les cultures populaires dans le cadre de la politique de la ville¹⁴⁵.

Ou bien faut-il inscrire les pratiques interculturelles *stricto sensu* dans le projet d'établissement comme le recommandent Dominique Tabah et Susanne Arlabosse :

¹⁴⁵Les missions de ce service à part entière consacré à la question de la lutte contre l'illettrisme font partie intégrante de la bibliothèque. Un personnel de la bibliothèque est particulièrement chargé de coordonner les actions d'accueil et d'information des personnes en difficulté avec l'écriture et la lecture. La politique tarifaire a également été repensée en adéquation avec ces missions. On peut consulter le mémoire de fin d'étude de Sylvie Tomic « Le rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme », 2008 : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2068>>

« Elles [les pratiques interculturelles] doivent s'inscrire pleinement dans les politiques conduites par les bibliothèques et figurer en bonne place dans les projets d'établissement comme des services à part entière. Oui, des services véritablement, qui se définissent par des ressources nombreuses et la mise en place de programmes de travail et qui ont une allure de Babel aux accents multiples dans le guide de la bibliothèque¹⁴⁶».

Pour une approche plus complexe des publics et de leur accueil

La conquête de publics éloignés nécessite une adaptation des services et invite les bibliothèques à revisiter le cœur de leur mission. Nous avons vu que la diversité culturelle ne devait pas être prise au sens ethnique du terme, mais qu'elle gardait tout son sens et son intérêt lorsqu'on la comprenait dans son acception la plus vaste. La segmentation des publics conduit nécessairement à des aberrations, voire à des injustices. Comment faire lorsque un public donné cumule plusieurs paramètres de « handicaps » : malvoyants et analphabètes par exemple ?

Développer des actions à destination d'un certain type de public pose des questions plus larges quant à la manière pour une bibliothèque de se positionner vis-à-vis de l'ensemble de ses publics. L'une de ces interrogations est la suivante : est-il pertinent de séparer les publics selon des catégories « cibles » ? Les réponses sont évidemment complexes.

Les deux approches, loin de s'exclure, peuvent être compatibles. En même temps, mener des actions plus larges reste indispensable. En effet, une cohérence globale est nécessaire au niveau du fonctionnement de la bibliothèque, de son offre et de sa manière de nouer des relations avec tous les publics – en comptant les non-publics.

C'est la notion d'accueil et d'accessibilité qui est souvent mise à l'honneur. Gilles Éboli développe les différentes dimensions de l'accessibilité qui comprennent aussi bien le lieu, les horaires, les collections, mais encore des bibliothécaires qui se montrent accessibles¹⁴⁷. Nombre de professionnels, bibliothécaires, mais également directeurs des affaires culturelles, recommandent d'aller à la conquête de tous les publics, en dépassant la notion traditionnelle d'accueil pour aller vers celle d'hospitalité¹⁴⁸.

DÉFENSE ET COMPARAISONS ÉTRANGÈRES : S'INSPIRER POUR AGIR

La traduction exacte des initiatives étrangères semble toujours délicate : à vrai dire elle est impossible : elle contribuerait à trahir les valeurs républicaines françaises. Toutefois, la comparaison avec des actions existantes à l'étranger peut inspirer des pistes d'action pour les médiathèques françaises.

¹⁴⁶ARLABOSSE, Suzanne. TABAH, Dominique. op. cit.

¹⁴⁷Éboli, Gilles, « De l'accès : la bibliothèque, lieu de l'accessibilité ? », *BBF*, 2009, n° 5, p. 6-10 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 15 décembre 2010

¹⁴⁸On peut consulter en ligne les billets du site d'un directeur des affaires culturelles datant du 3 juin : <<http://actionculturelle.over-blog.fr/article-les-bibliotheques-publiques-d-aujourd-hui-un-service-pluraliste-et-multiculturel-pour-mieux-repondre-aux-defis-contemporains>>. Le billet du 11 juin 2010 est aussi intéressant : <<http://actionculturelle.over-blog.fr/article-les-bibliotheques-publiques-d-aujourd-hui-un-service-pluraliste-et-multiculturel-pour-mieux-repondre-aux-defis-contemporains---2---suite-et-fin-52068159.html>>

Des initiatives possibles : les *Idea Stores* ?

Les bibliothèques « troisième lieu » peuvent constituer un point de comparaison pour faire évoluer le modèle de la bibliothèque en France. Pivots de la vie de la collectivité, ces établissements remplissent une mission citoyenne. Ils offrent des services à la personne – alphabétisation, formation, aide à la recherche pour l’emploi, aide aux devoirs, etc. – et entretiennent des partenariats privilégiés avec les associations, les écoles ou la presse locale. Cours, débats, ateliers, rencontres de clubs y prennent place, plaçant « l’humain » au centre de leur démarche. La bibliothèque de Delft a d’ailleurs adopté l’adage suivant : « Notre meilleure collection, c’est les gens ». Terrain neutre, les bibliothèques « troisième lieu » permettent aux individus issus d’horizons les plus divers de cohabiter en un même espace. Suivant l’évolution constatée au Royaume-Uni, aux États-Unis ou dans les pays nordiques, la mutation en « centres de la vie culturelle de proximité », qui renoncent à un mode monofonctionnel, pourrait présenter une voie de prospérité.

L’*Idea Store* à Londres est également une réponse au constat d’une importante baisse de fréquentation des bibliothèques traditionnelles anglaises¹⁴⁹. Inscrits à l’intérieur d’un vaste réseau, les *Idea Stores* suivent les objectifs suivants : intégration et auto-formation. L’établissement offre donc une multiplicité et une diversité de dispositifs mis en place pour y parvenir : architecture des lieux, offre de services, choix des collections, programmes d’animation, séquences de formation, partenariats, etc. Les statistiques de fréquentation et les usages constatés laissent à penser que les objectifs culturels et sociaux fixés sont en passe d’être atteints.

Un nouveau modèle à inventer

L’étude des bibliothèques innovantes anglaises a mis à jour diverses opportunités, depuis l’accueil des professionnels jusqu’à la médiation auprès du grand public, appelant une redécouverte du savoir-faire des bibliothèques et sa déclinaison en un « bouquet d’accès ».

Pour de nombreux observateurs, la mise en place d’une véritable politique culturelle sur cette question est nécessaire. Frédéric Martel fait remarquer qu’il faut le faire de façon pragmatique, et non pas idéologique, en veillant à maintenir une culture commune, dans la lignée de l’universalisme français. Il faut inventer une voie française qui se concrétise dans un « universalisme concret », très différent d’un « universalisme abstrait ». Il faut imaginer une démocratisation culturelle nouvelle qui valorise non seulement la différence et les identités, comme aux États-Unis, mais aussi l’égalité, la qualité et un monde commun.

Yves Alix évoque clairement cette transition dans le titre et le contenu de son éditorial consacré au numéro « Bibliothèque, formation, insertion » du *BBF* :

« Les élus et l’opinion placent en général les bibliothèques publiques dans le seul champ culturel, les bibliothèques de l’école et de l’université portant de leur côté la charge de la mission éducative et scientifique. Cette vision tranchée, que nous savons fautive, n’évolue pas aussi vite que nous, professionnels, le voudrions. Car la sphère d’influence et la valeur d’usage des bibliothèques débordent chaque jour davantage ces périmètres trop restreints...(L’enjeu) oriente enfin, partout dans le monde, les initiatives des bibliothèques de proximité dans leur action en direction

¹⁴⁹On pourra consulter le modèle anglo-saxon des *Idea stores* (UK) présenté par son concepteur Sergio Dogliani, dans les colonnes du *BBF*, 2008, n° 1, p. 69-72 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 novembre 2010

Partie 3 : LA DIVERSITÉ CULTURELLE, UN CRITÈRE D'INTERVENTION PUBLIQUE ? (préconisations)

des publics immigrants ou contre l'illettrisme. L'esprit de ces programmes évolue peu à peu du multiculturel vers l'interculturel, ce qui est sans doute le meilleur moyen d'échapper aux pièges du communautarisme si redouté ici¹⁵⁰».

¹⁵⁰Alix, Yves. « Du « cœur de métier » au cœur de la Cité », *BBF*, 2009, n° 2, p. 1-1 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 27 novembre 2010

Conclusion

La pluralité des témoignages recueillis sont parfois contradictoires les uns avec les autres. Ils révèlent que le caractère incertain, imprécis et indéterminé des pratiques interculturelles nuit au développement et à l'accomplissement. Obstacles multiples dont nous retiendrons, entre autres exemples, le manque de reconnaissance et les impensés sur une notion ambivalente. La diversité est porteuse de paradoxes : tandis qu'elle promeut un message d'équivalence entre toutes les formes de différence, elle devient en même temps une forme de dénégation de cela même qu'elle entend préserver. C'est pourquoi il serait plus pertinent d'évoquer l'existence d'une pluralité de diversités.

L'ampleur polémique de l'expression en tant que telle ne saurait masquer sa complexité politique. La diversité culturelle reste un immense défi à relever, que ne facilite pas l'absence de cadre et de mutualisation des pratiques. À cette heure, des actions sont menées, qui témoignent du bien fondé d'une intervention de la bibliothèque dans ce domaine : les bibliothèques peuvent apporter un cadre de sociabilité, un espace pour reprendre confiance en soi et nouer des liens avec d'autres cultures. La prise en compte de l'encastrement de différentes aires culturelles rend donc particulièrement complexe l'identification d'objectifs et de principes d'action. Elle pose aujourd'hui la question de l'efficacité des politiques et mesures nationales en la matière, mais aussi celle de la définition des outils permettant de peser et mesurer les flux d'échanges culturels et la diversité.

D'où l'importance d'établir des forums et lieux de débats permettant l'élaboration de tels principes. C'est bien là que devrait résider aujourd'hui l'enjeu principal des débats publics autour de la diversité. Il reste cependant beaucoup à faire, sur le plan conceptuel et politique, pour élaborer des mesures opératoires à partir de ces principes. C'est en continuant de débattre sur la définition de la diversité culturelle que les mises en œuvre politiques pourront être améliorées si l'on veut être optimiste, ou pourront voir le jour si l'on veut être pessimiste.

Au terme de cette étude, une série de pistes de réflexions vise à concilier davantage une approche globale avec des approches spécifiques et pragmatiques. Plus consciente, plus vivante est la conviction que la diversité culturelle et l'interculturalité sont aujourd'hui le laboratoire, l'atelier, un des champs expérimentaux dont les bibliothèques – et les bibliothécaires, ne les oublions pas – doivent se saisir. La bibliothèque est au centre des questionnements et au cœur du débat : elle en est à la fois la solution, mais aussi l'évocation. En tant qu'espace public fonctionnant au cœur de la cité, la bibliothèque doit savoir anticiper les demandes de demain en termes de médiation et d'intégration sociale.

Plus précisément, on touche là à la dimension politique de la culture. Celle-ci est souvent envisagée dans l'optique limitée des politiques culturelles internes des États ou comme une composante plus ou moins marginale de leur diplomatie. Sous prétexte que la culture est de l'ordre du symbolique, pas une réalité concrète au même titre que l'économique¹⁵¹, on ne saurait l'expulser du politique. Le politique ne peut pas faire abstraction du sens que les hommes veulent donner à leur vouloir-vivre ensemble et agir ensemble.

C'est en ce sens que la bibliothèque a un rôle politique¹⁵². Même si celui-ci lui est dénié, ou récusé. Institution politique, la bibliothèque l'est ; pourtant elle n'est pas

¹⁵¹SCHNAPPER Dominique, « Comment reconnaître les droits culturels », *Comprendre* n°1, *Les identités culturelles*, PUF, 2000, p. 264.

¹⁵²DAMIEN Robert, *La grâce de l'auteur : essai sur la représentation d'une institution politique : l'exemple de la bibliothèque publique*, Encre marine, 2001.

reconnue comme telle. Politique, la bibliothèque publique l'est, par les objectifs qu'elle poursuit et les moyens qu'elle met en œuvre. Logée dans un bâtiment public, elle est un lieu unique, rassembleur, unificateur.

Aussi les débats nouveaux qui voient le jour pourraient trouver leur place dans un dispositif en mesure de transmettre des positions, au-delà des tabous, des compromis et du consensus. Les instances telles que l'ABF, le *BBF*, ou l'Essib devraient devenir des lieux de débat où s'inventent les nouvelles problématiques sur la diversité culturelle et les pratiques interculturelles au sein des bibliothèques.

Bibliographie sélective

1. TEXTES DE RÉFÉRENCE

1.1 UNESCO et diversité culturelle

UNESCO. Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle [en ligne]. Paris : UNESCO, 2001, 6 p.

UNESCO. Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles [en ligne]. Paris : UNESCO, 2005, 19 p.

1.2 Missions des bibliothèques et pluralisme

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. Charte des bibliothèques [en ligne]. Paris : Conseil supérieur des bibliothèques, 1991.

IFLA/UNESCO. Manifeste des bibliothèques publiques de l'IFLA/Unesco [en ligne]. Paris : Unesco, 1994.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. Code de déontologie du bibliothécaire [en ligne]. Paris : ABF, 2003.

IFLA. Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle [en ligne]. La Haye : IFLA, 2006.

2. CULTURE, INTÉGRATION, DIVERSITÉ CULTURELLE

2.1 Diversité culturelle et mondialisation

BENHAMOU, Françoise. *Les dérèglements de l'exception culturelle*. Paris : Le Seuil, 2006, 348p.

MATTELART, Armand. *Diversité culturelle et mondialisation*. Paris : La Découverte, 2005, 122p.

2.2 Multiculturalisme et société

AMSELLE, Jean-Loup. *Vers un multiculturalisme français : L'empire de la coutume*. Paris : Aubier, 1996, 180p.

FASSIN Didier. FASSIN Éric (dir). *De la question sociale à la question raciale ? : Représenter la société française*. Paris : La Découverte, 2006, 280p.

NOIRIEL, Gérard. *Le Creuset français : Histoire de l'immigration (XIXe-XXe siècles)*. Paris : Le Seuil, 1988, 441p.

SCHNAPPER, Dominique. *La communauté des citoyens : Sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard, 1994, 228p. (NRF essais)

SCHNAPPER, Dominique. *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard, 2007, 238p.

WEIL, Patrick, *La République et sa diversité : Migrations, intégration, discrimination*. Paris : Le Seuil, 2005, 111p.

WIEVIORKA, Michel (dir.). *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*. Paris : La Découverte, 1996, 322p. (Cahiers libres. Essais)

WIEVIORKA, Michel. *Rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur La Diversité*. Paris : Editions Robert Laffont, 2008, 215p.

WIEVORKA M., OHANA J. dir., *La différence culturelle : une reformulation des débats*, colloque de Cerisy 1999. Paris : Ed. Balland, 2001, 479p.

2.3 Politiques culturelles et diversité

2.3.1 Monographies

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES (Adri), *Vers la démocratie culturelle : Dossier thématique des ateliers de l'intégration locale 2001*, Paris : Adri, 2001, 107 p.

BONET, Lluis. NÉGRIER Emmanuel. *La fin des cultures nationales ? : Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité*. Paris : La Découverte, 2008, 238p.

DUBOIS, Vincent. POIRRIER, Philippe. *Politiques locales et enjeux culturelles : Les clochers d'une querelle : XIXe-XXe siècles*. Paris : La Documentation Française, 456p.

JOUVE, Bernard. GAGNON, Alain-G. (dir). *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006, 291p. (coll. Symposium)

MARTINIELLO, Marco. *Sortir des ghettos culturels*. Paris : Presses de Sciences-Po, 1997, 126p.

SAEZ, Jean-Pierre (dir.). *Identités, cultures et territoires*. Paris : Desclée de Bouver, 1995, 267p.

2.3.2 Articles et périodiques

« La diversité culturelle dans la ville : fondement du lien social ». *Les cahiers du DSU*, juin 2002, n° 34, 43p.

« Les défis de la diversité culturelle : dossier ». *L'Observatoire des Politiques Culturelles*, n° 29 et 30, hiver et été 2006.

HATZFELD, Hélène. JEUDY, Henri-Pierre. (dir). « De la diversité culturelle au dialogue interculturel », *Culture et recherche*, n°114-115, hiver 2007-2008, 72p.

ROUOT, Claude. MAYOL, Pierre (dir). « Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale », *Culture et Recherche* n° 106-107, Numéro spécial, décembre 2005, 58p.

SAEZ Jean-Pierre. « Multiculturalisme, interculturalité et politiques culturelles », *L'Observatoire des politiques culturelles*, été 2000, n°19, p. 4-6.

VIBERT Stéphane, « Le pluralisme culturel comme réponse politique au fait de la diversité culturelle », *Mouvements*, n°37, p.15-21

2.4 Pluralité culturelle et bibliothèques

2.4.1 Ouvrages généraux

BERTRAND, Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider*. Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1999, 324p. (Bibliothèques)

Partie 3 : LA DIVERSITÉ CULTURELLE, UN CRITÈRE D'INTERVENTION PUBLIQUE ? (préconisations)

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : Enjeux culturels, sociaux, politiques*. Paris : Electre - Ed. du Cercle de la Librairie, 2002, 160p. (Bibliothèques)

PETIT, Michèle. BALLEY, Chantal. LADEFROUX Raymonde. *De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes*. Paris : BPI, 1996, 365p. (Collection « Etudes et recherches »)

RAMZI, Tadros. GHIOLDI, Cécile. *Pluralité en actes : Un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*. Paris : ABF, 2004, 104p. (Coll. Médiathèmes)

TABET, Claudie. *La bibliothèque « hors les murs »*. Paris : Electre- Ed. Du Cercle de la librairie, 2004, 317p.

2.4.2 Articles de périodiques

PEDOT, Béatrice. « Les bibliothèques, actrices de la citoyenneté », *BBF*, 2009, n° 3, p. 78-79

TABAH, Dominique. « Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny », *BBF*, 1997, n° 1, p. 41-50

2.4.3 Mémoires d'étude

GODONOU-DOSSOU, Nelly. *L'accueil du public étranger en bibliothèque municipale : le cas de la bibliothèque municipale de Lyon* [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2002.

LAURENCEAU, Amélia. *Les bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle* [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2004.

MONCEY, Aline. *L'accueil des populations migrantes à la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne* [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2008.

TACHEAU, Olivier. *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française* [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, janvier 1997.

3.WEBOGRAPHIE

- Site de l'agenda 21 de la culture

www.agenda21cultura.net

- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

<http://portal.unesco.org/culture/diversite/convention>

- Site du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon

http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les_thematiques/culture/cucs_2007-2009/les_thematiques/la_diversite_culture/

- Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC)

<http://www.incd.net/encdfr.html>

- Coalitions pour la diversité culturelle en France

<http://www.coalitionfrancaise.org>

- Forum permanent sur le pluralisme culturel

<http://www.planetagora.org/accueil.html>

- Agence intergouvernementale de la Francophonie

<http://agence.francophonie.org/actions/arts/ini-diversite.cfm>

- ALA (American Library Association) : Office for diversity

http://www.ala.org/Content/NavigationMenu/Our_Association/Offices/Diversity3/Diversity.htm

Annexes

ANNEXE 1 : PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES.....	70
ANNEXE 2 : DONNÉES DE L'INSEE.....	71
ANNEXE 3 : LES DIMENSIONS DE LA DIVERSITÉ.....	73

Annexe 1 : Précisions méthodologiques

EN AMONT : DOCUMENT DE TRAVAIL

Une liste de questions ouvertes

Question potentielle	Idée sous-jacente
Question 1 : D'où parle la personne rencontrée ?	Est-ce que l'interlocuteur parle à titre individuel ou au nom de la structure à laquelle il appartient ? Est-ce une notion portée collectivement et jusqu'à quel point ?
Question 2 : Quelles actions menées ont selon vous un rapport avec la diversité culturelle ?	Quels types d'actions renvoient – ou sont associées – à la diversité culturelle ?
Question 3 : Le terme diversité culturelle est-il employé dans la pratique de votre métier ? Si non, quel terme employez-vous plus couramment ?	La thématique diversité culturelle fait-elle sens dans la pratique des acteurs de terrain ? Il se trouve que le terme « diversité culturelle » n'est pas nécessairement employé et formalisé par les acteurs de terrain.
Question 4 : À quel niveau est prise en compte la diversité culturelle ?	Estimer à quel niveau la diversité est placée : est-ce la diversité des publics, la diversité de la programmation culturelle, la diversité des partenaires ?
Question 5 : Quel type de difficultés avez-vous rencontrées dans la mise en œuvre de votre action autour de la diversité culturelle ?	Quel type de blocage (financier, politique, etc. ?) ? Les difficultés sont-elles davantage liées à celles de la structure en général ?
Question 6 : Une réflexion est-elle menée sur ces questions au sein de la bibliothèque ?	Cette question fait volontairement appel à une réponse subjective.
Question 7 : Sur la diversité culturelle, quelle est votre perspective / la perspective de votre structure ?	<i>Idem</i>
Question 8 : Êtes-vous prêt à vous investir sur ces questions ?	<i>Idem</i>
Question 9 : Connaissez-vous des exemples, des espaces de réflexion, des réseaux pour avancer sur ces questions ?	Existe-t-il déjà des initiatives, des réseaux constitués (sous-entendu, ailleurs qu'à l'étranger) ?

Annexe 2 : données de l'INSEE

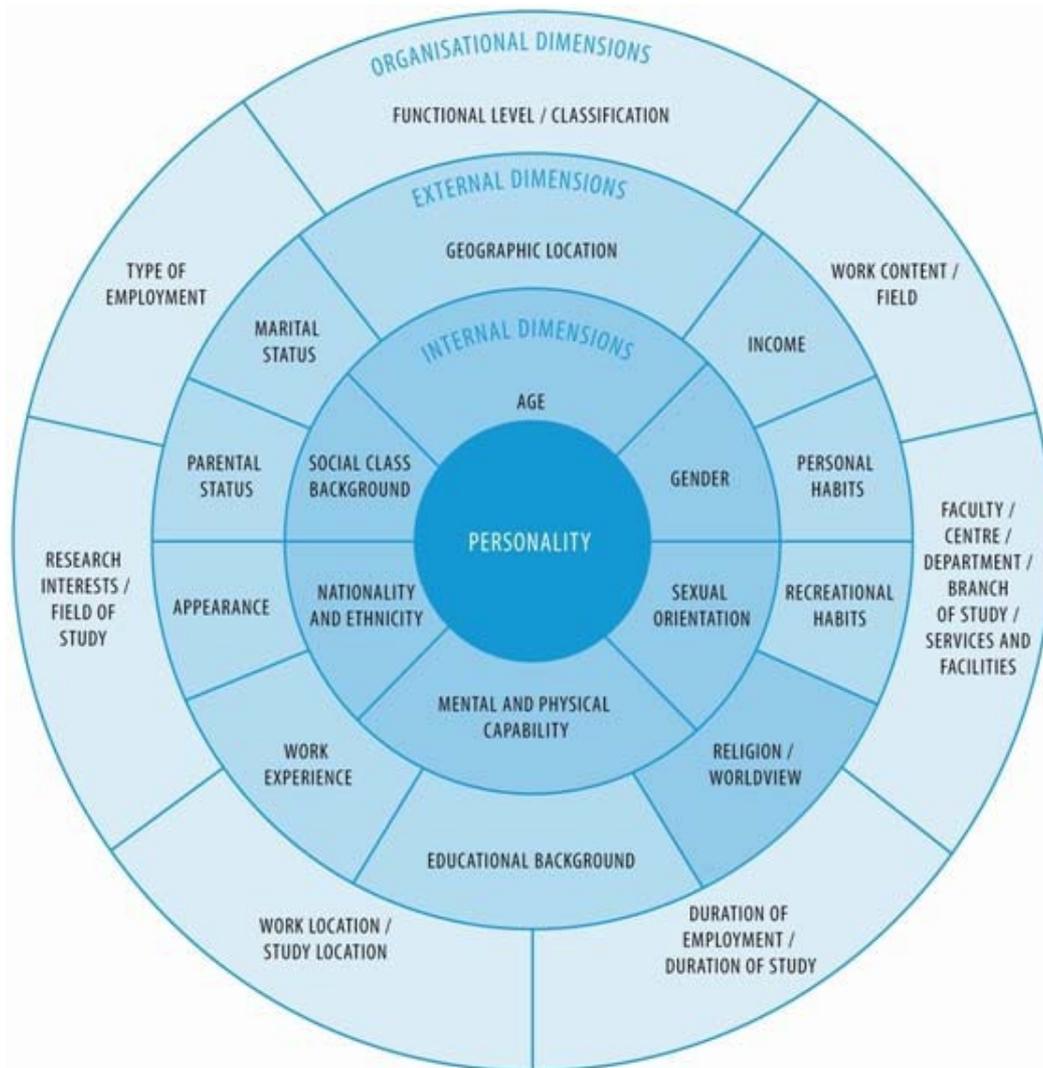
Comparaison du nombre d'étrangers par région

								en % sauf Nombre
	Nombre d'étrangers	Part dans la population	Étrangers de l'Union européenne	Algériens	Marocains	Tunisiens	Turcs	
Alsace	138 716	7,6	37,4	9,5	9,1	1,7		20,9
Aquitaine	126 106	4,0	58,6	5,0	15,3	1,2		3,7
Auvergne	43 608	3,3	52,3	8,3	10,0	1,7		9,5
Bourgogne	62 579	3,8	44,9	9,0	16,0	3,1		8,2
Bretagne	54 418	1,7	49,2	4,0	7,9	1,2		9,0
Centre	102 180	4,0	38,4	7,7	16,4	1,8		10,9
Champagne-Ardenne	49 434	3,7	36,2	17,1	14,6	1,6		8,1
Corse	23 949	8,0	41,0	3,4	42,7	7,5		0,1
Franche-Comté	52 640	4,5	25,3	16,6	15,5	1,7		17,2
Ile-de-France	1 441 486	12,4	29,0	13,4	10,0	4,1		3,9
Languedoc-Roussillon	143 173	5,6	41,9	9,9	30,7	1,4		3,1
Limousin	28 803	3,9	50,6	10,1	8,6	1,0		10,7
Lorraine	120 734	5,2	50,3	14,7	9,8	1,1		11,9
Midi-Pyrénées	124 025	4,4	51,9	9,5	14,0	2,3		2,2
Nord-Pas-de-Calais	126 786	3,2	34,5	23,7	23,2	1,7		2,5
Basse-Normandie	26 271	1,8	50,1	6,4	7,3	1,8		11,4
Haute-Normandie	49 852	2,7	26,2	16,8	14,0	2,9		8,4
Pays de la Loire	63 208	1,8	36,6	8,3	10,6	3,3		7,8
Picardie	61 243	3,2	36,0	10,3	17,9	1,9		8,5
Poitou-Charentes	44 592	2,6	61,8	4,7	6,5	1,1		2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	304 658	6,3	34,4	17,3	15,7	11,6		2,9
Rhône-Alpes	382 798	6,3	34,5	19,0	8,4	5,8		10,4
Province	2 129 773	4,2	40,5	13,3	14,4	4,0		7,8
France métropolitaine	3 571 259	5,8	35,9	13,3	12,6	4,0		6,3
Guadeloupe	17 175	4,3	4,5	0,3	0,2	0,1 nd		
Guyane	81 524	38,3	1,0	0,1	0,1	0,0		0,0
Martinique	6 370	1,6	13,5	0,6	0,8	0,3		0,1
La Réunion	5 890	0,7	17,4	0,7	1,0	0,4		0,1

Source : INSEE 2007

Annexe 3 : les dimensions de la diversité

Les quatre dimensions de la diversité



Source : Gardenswartz & Rowe (1995)

Index

Assimilation.....	27, 65
Communautarisme.....	17, 19, 28, 41, 63
Démocratie culturelle.....	3 sv, 9, 11 sv, 17 sv, 33 sv, 51 sv, 65 sv, 72
Démocratisation culturelle.....	14, 27, 40, 46 sv, 55, 63, 67
Différence culturelle.....	34 sv, 73
Diversité.....	3 sv, 11, 12 sv, 17 sv, 33 sv, 44 sv, 51 sv, 57 sv, 65 sv, 72
Diversité culturelle.....	3 sv, 11 sv, 17 sv, 33 sv, 44 sv, 51 sv, 57, 60 sv, 65, 67 sv, 72
Exception culturelle.....	3 sv, 9, 11 sv, 17 sv, 33 sv, 51 sv, 65 sv, 72 sv, 75
Identité.....	11 sv, 19, 27 sv, 31, 33, 38, 40 sv, 46, 60, 62, 68
Immigration.....	3 sv, 9, 11 sv, 17 sv, 33 sv, 51 sv, 65 sv, 72 sv
Intégration.....	14, 19, 21 sv, 28 sv, 33 sv, 48, 53, 55 sv
Interculturel.....	14, 19, 21 sv, 25, 27 sv, 33 sv, 43, 48, 53, 55 sv
Mondialisation.....	11, 18 sv, 21, 67
Multiculturalisme.....	12, 17, 19 sv, 27 sv, 30 sv, 34, 47, 67 sv
Pluralisme culturel.....	4 sv, 11 sv, 17 sv, 33 sv, 51 sv, 65 sv, 72
Pluralité.....	11, 13, 17, 19, 23, 25 sv, 33, 38, 41, 43 sv, 58 sv, 65, 72
Politique culturelle.....	4, 11 sv, 17 sv, 20 sv, 25 sv, 33, 36 sv, 42 sv, 51 sv, 60 sv, 65 sv, 68 sv, 72
Politique de la ville.....	27, 40, 55
Unesco.....	12, 17 sv, 23, 25, 29 sv, 34, 47, 53, 67